



**RAPPORT  
DÉVELOPPEMENT  
DURABLE**

**2024**

# SOMMAIRE

## 1. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, ADAPTATION, PROTECTION DE LA RESSOURCE ..... 4

### 1.1. 2024, UNE ANNÉE PARTICULIÈREMENT HUMIDE ..... 6

1.1.1. Une pluviométrie élevée durant toute l'année et des crues à répétition. .... 6

1.1.2. La gestion des crues d'avril et de juillet 2024. .... 7

1.1.3. Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 : une gestion spécifique des grands lacs, une action déterminante. .... 8

### 1.2. AVANCÉES DE L'ÉTUDE SUR LES IMPACTS D'UNE PÉNURIE D'EAU À L'ÉCHELLE DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS ..... 9

1.2.1. Des phénomènes de sécheresse recensés depuis le 16<sup>e</sup> siècle. .... 9

1.2.2. L'évapotranspiration : 16% d'augmentation en 2050. .... 9

### 1.3. L'EPTB SUR LE CHEMIN DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : L'HEURE EST AU PLAN D'ACTION DE L'ÉTABLISSEMENT ..... 10

1.3.1. Une volonté affirmée dans un contexte d'urgence. .... 10

1.3.2. Des résultats encourageants pour Seine Grands Lacs. .... 10

1.3.3. Une approche par périmètres afin de mieux périmétrer nos sources d'émissions de GES. .... 12

1.3.4. Un plan d'actions actualisé et adapté ... 13

### 1.4. LE PIREN SEINE : COMPRENDRE LES VULNÉRABILITÉS ET L'ADAPTATION DU BASSIN ET DE SES TERRITOIRES ..... 14

## 2. PRÉSERVATION DES MILIEUX ET DE LA BIODIVERSITÉ..... 16

### 2.1. SEINE-BASSÉE : UN PROJET D'AMÉNAGEMENT ENGAGÉ DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ..... 18

2.1.1. La commande publique, un outil en faveur de la lutte contre le chômage et l'exclusion. .... 18

2.1.2. Un projet d'aménagement aux exigences écologiques exceptionnelles. .... 20

### 2.2. LE SITE RAMSAR DES « ÉTANGS DE CHAMPAGNE HUMIDE » ..... 23

2.2.1. La construction d'un projet de territoire au service de la préservation de la biodiversité. .... 23

2.2.2. Des projets variés mis en œuvre en 2024. .... 24

### 2.3. TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES PAREMENTS AMONT DES BARRAGES DE LA MORGE BEAUMONT ET DE CHAUDAUDON : UN CHANTIER COORDONNÉ AVEC LE PARC NATUREL DE LA FORÊT D'ORIENT ..... 27

## 3. COHÉSION SOCIALE, SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ..... 28

### 3.1. SIX PROGRAMMES D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI) ET PROGRAMMES D'ÉTUDES PRÉALABLES (PEP) PORTES PAR SEINE GRANDS LACS EN LIEN AVEC LES ACTEURS DES TERRITOIRES ..... 30

3.1.1. Une mission « Gestion de crise » au service des collectivités. .... 30

3.1.2. PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes. .... 32

3.1.3. PAPI de Troyes et du Bassin de la Seine supérieure. .... 34

3.1.4. PEP Marne, Vallage et Perthois. .... 36

3.1.5. PEP du Bassin de l'Yonne. .... 38

3.1.6. PEP du Bassin du Loing. .... 40

3.1.7. PEP de Châlons-en-Champagne et de la Marne moyenne. .... 41



## **3.2. EPISEINE : UN DISPOSITIF PLÉBISCITÉ ..... 42**

3.2.1. Une année riche en interventions auprès du grand public et des scolaires ..... 43

3.2.2. Un partenariat avec l'Académie de Paris ..... 44

## **3.3. LES ZONES D'EXPANSION DES CRUES : DES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE ..... 45**

3.3.1. Un outil géomatique au service des acteurs du territoire..... 45

3.3.2. 80 projets retenus en 2024 pour près de 3 millions de m<sup>3</sup> de stockage .... 46

## **3.4. ANIMATION TERRITORIALE ET CULTURELLE : L'EAU COMME SOURCE D'INSPIRATION ..... 47**

3.4.1. Résidence artistique de l'Église de Champaubert : associer l'eau et la culture .... 47

3.4.2. Les vitraux de l'église Champaubert : un hommage à la biodiversité du territoire .... 48

3.4.3. Borne numérique : Seine Grands Lacs investit pour développer la médiation pédagogique autour du lac de Pannecièrre .... 48

3.4.4. Festival international de la photo animalière et de nature de Montier-en-Der : l'événement international des passionnés de la photo..... 49

3.4.5. Les 50 ans du lac du Der : un événement majeur pour associer tourisme et développement durable ..... 50

3.4.6. Le forum du Climat de la Communauté de Communes de la Bassée Montois ..... 51

3.4.7. Seine Grands Lacs au Salon International de l'Agriculture ..... 52

## **3.5. SEINE GRANDS LACS ENGAGÉ DANS DES PARTENARIATS AU SERVICE DES TERRITOIRES ..... 54**

3.5.1. Seine Grands Lacs acteur du projet de territoire de la communauté de communes Bassée Montois ..... 54

3.5.2. Partenariat avec le SIAAP : associer le petit et le grand cycle de l'eau ..... 56

## **4. FONCTIONNEMENT DURABLE AU QUOTIDIEN ET AMÉLIORATION DU CADRE DE TRAVAIL ..... 58**

### **4.1. POURSUITE DU PROGRAMME DE RÉNOVATION TECHNIQUE DES LOCAUX DE SEINE GRANDS LACS ..... 60**

4.1.1. Des panneaux photovoltaïques sur l'ancien hangar de l'atelier du Mesnil ..... 60

4.1.2. La livraison du lieu d'appel de Mathaux .. 60

4.1.3. Diagnostic du chauffage du site de Braucourt et perspectives 2025 ..... 61

### **4.2. LA DSI S'ENGAGE DANS LA TRANSITION INFORMATIQUE ..... 62**

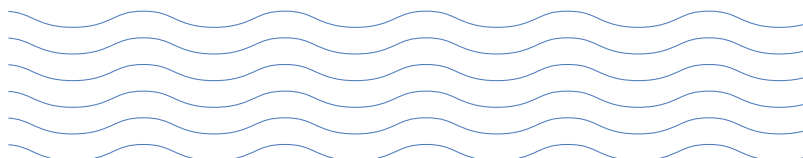
4.2.1. Une démarche numérique responsable déployée à l'échelle de l'établissement..... 62

4.2.2. De nouvelles actions en lien avec le développement durable envisagées ..... 62

### **4.3. LA FONCTION RESSOURCES HUMAINES EN ACTION ..... 63**

4.3.1. Améliorer les dispositifs en matière d'action sociale et de qualité de vie au travail ..... 63

4.3.2. Ajuster le travail et le télétravail..... 63





**LUTTE CONTRE  
LE CHANGEMENT  
CLIMATIQUE,  
ADAPTATION,  
PROTECTION  
DE LA RESSOURCE**



1

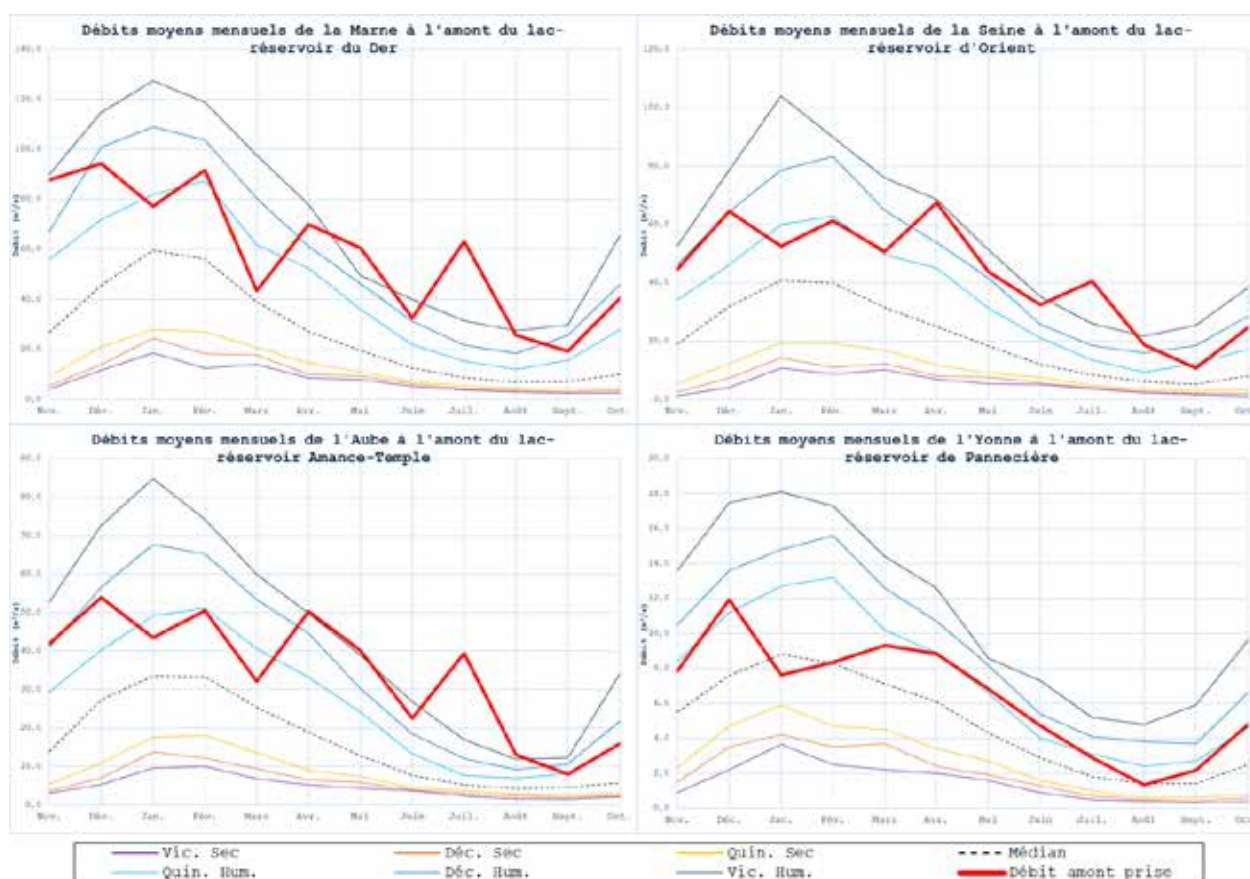
# 1.1 2024, une année particulièrement humide

## 1.1.1. UNE PLUVIOMÉTRIE ÉLEVÉE DURANT TOUTE L'ANNÉE ET DES CRUES À RÉPÉTITION

Après une fin d'année 2023 très pluvieuse, les cumuls pluviométriques ont été largement excédentaires sur toute l'année 2024. Depuis le début de l'année, les cumuls de précipitations ont été supérieurs de 50 % par rapport aux normales sur le bassin amont de la Marne, de la Seine et de l'Aube, et de plus de 35 % sur le bassin amont de l'Yonne.

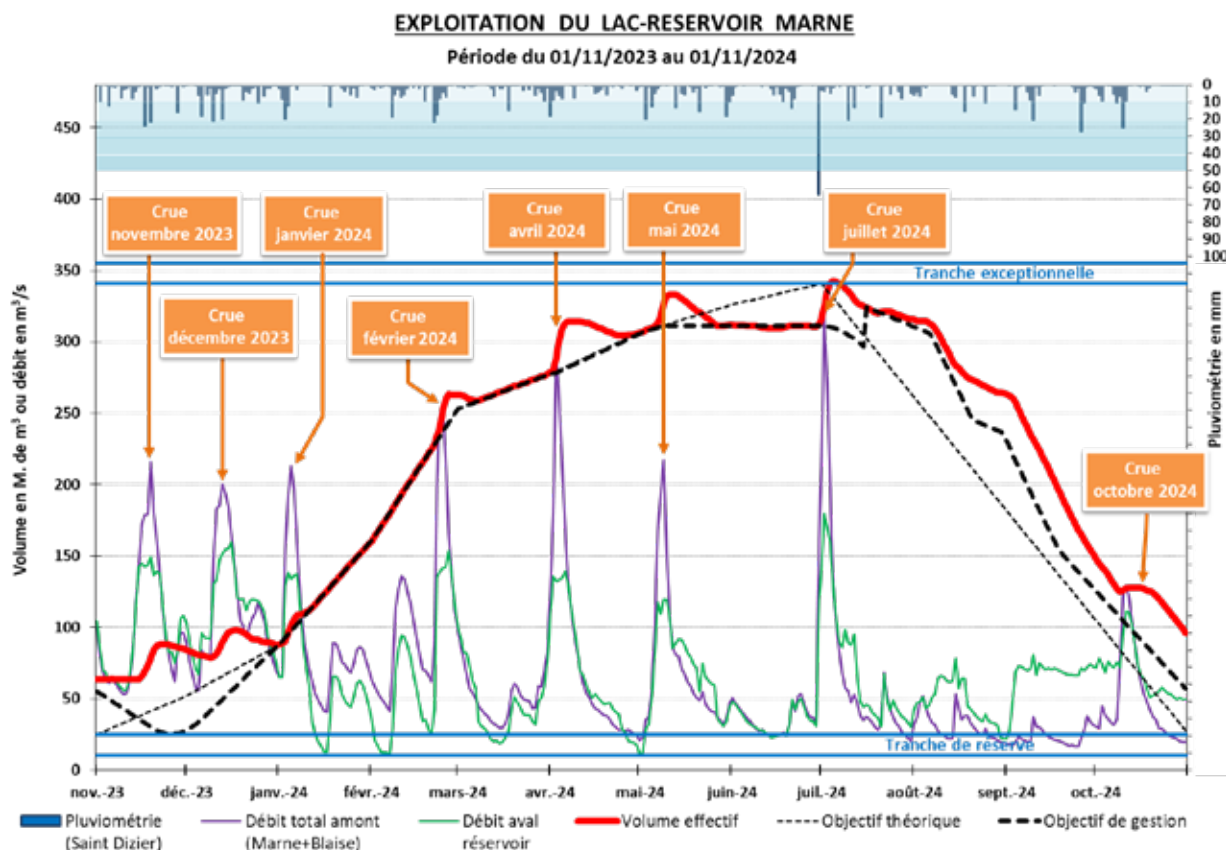
Cet excédent pluviométrique a maintenu des débits anormalement élevés en amont des lacs-réservoirs, avec des valeurs moyennes en juillet 2024 largement supérieures au vicennal humide pour les cours d'eau Marne, Seine et Aube.

**Figure 1 - Débits moyens mensuels à l'amont des 4 lacs de novembre 2023 à novembre 2024**



Les lacs-réservoirs ont été largement mobilisés pour l'écrêtement des crues. Sur la Marne, le lac du Der a notamment été sollicité à 8 reprises depuis novembre 2023 pour l'écrêtement.

Figure 2 - Courbe de gestion du lac-réservoir du Der (Marne) à partir du mois de novembre 2023



## 1.1.2. LA GESTION DES CRUES D'AVRIL ET DE JUILLET 2024

### Avril 2024, une crue généralisée sur l'ensemble du bassin versant

Entre le 26 mars et le 4 avril 2024, un épisode pluvieux particulièrement intense a entraîné une hausse généralisée des débits sur l'ensemble du bassin-versant. Au total, un cumul de 120 mm de pluie a été enregistré sur le bassin versant de l'Yonne et jusqu'à 90 mm sur les bassins amont de la Marne, de l'Aube et de la Seine. Soit en quelques jours l'équivalent de plus d'un mois et demi de précipitations.

L'épisode de crue, à l'amont des lacs-réservoirs, est resté toutefois de faible intensité avec des périodes de retour de l'ordre de la crue quinquennale sur la Marne et la Seine, et de l'ordre de la crue vicennale sur l'Aube. Cependant, les bassins de l'Armançon et du Serein ont connu des crues plus importantes (de l'ordre de la crue cinquantiennale), entraînant leur classement en vigilance rouge par les services de l'État.

L'ensemble des 4 lacs-réservoirs ont significativement contribué à l'écrêtement des crues. Les ouvrages ont intercepté et stocké 62 millions de m<sup>3</sup>. Le débit maximum prélevé en rivière a été de 31 m<sup>3</sup>/s environ sur les quatre cours d'eau, soit

l'équivalent de 5 piscines olympiques toutes les minutes.

L'action d'écrêtement des lacs-réservoirs a permis de diminuer notablement les débits et de protéger les enjeux des inondations. Le lac-réservoir du Der, sur la Marne, a permis de réduire le pic de crue à Saint-Dizier à 169 m<sup>3</sup>/s au lieu de 322 m<sup>3</sup>/s. À Troyes, le lac-réservoir d'Orient, sur la Seine, a permis d'abaisser le pic de crue à 115 m<sup>3</sup>/s contre 179 m<sup>3</sup>/s sans l'action d'écrêtement de l'ouvrage.

L'excédent de remplissage généré sur les lacs-réservoirs du Der (Marne), d'Orient (Seine) et de Amance-Temple (Aube) a progressivement été résorbé au cours du mois d'avril.

### Juillet 2024

Dans la nuit du 29 au 30 juin 2024, des précipitations importantes ont été observées sur le bassin-versant de la Marne amont (cumul moyen de 65 mm), avec des intensités allant localement jusqu'à 135 mm, soit l'équivalent de 1 à 2 mois de pluie en quelques heures. Ces pluies ont entraîné sur la Marne un épisode de crue important pour la saison, avec un débit de pointe plus élevé que l'événement de crue de juillet 2021.

Le lac du Der, sur la Marne, a prélevé un débit moyen de 65 m<sup>3</sup>/s, soit l'équivalent d'une piscine olympique par minute. Un volume total de 32 millions de m<sup>3</sup> a été stocké par l'ouvrage avec une mobilisation de la tranche exceptionnelle (cf. figure 2). Le renforcement de la tranche exceptionnelle, avec un remplissage

moins pour l'année 2024, a permis d'écrêter en totalité la crue. En l'absence de cette mesure de renforcement, le volume disponible pour l'écrêtement n'aurait pas été suffisant pour agir sur l'intégralité de la crue.

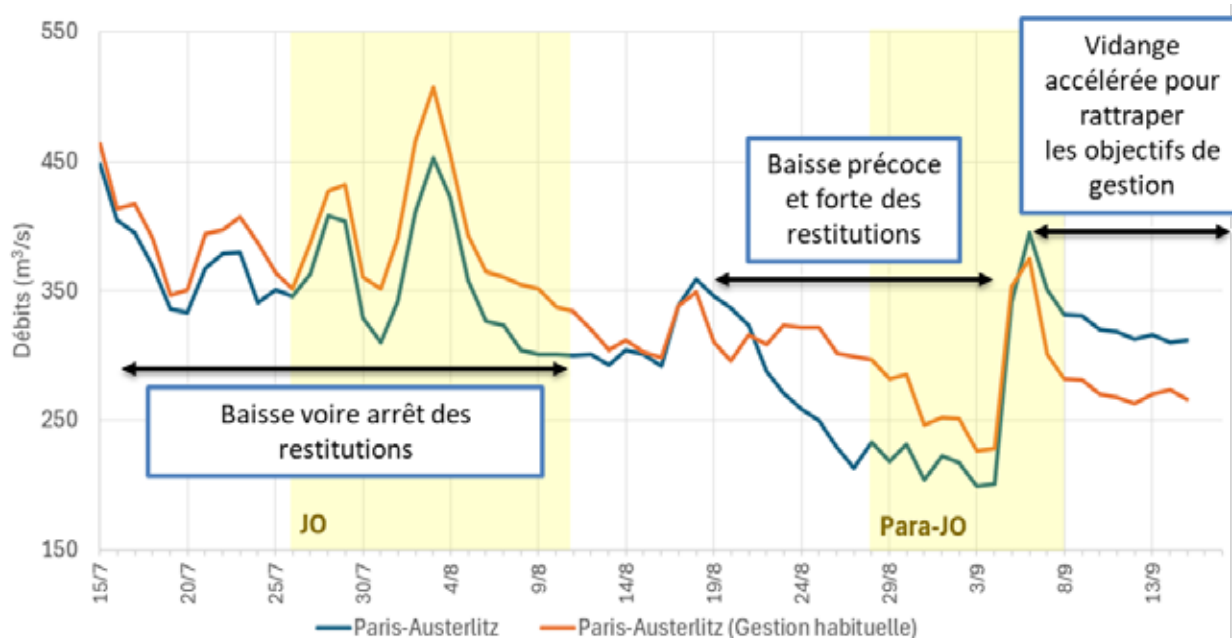
### 1.1.3. JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES PARIS 2024 : UNE GESTION SPÉCIFIQUE DES GRANDS LACS, UNE ACTION DÉTERMINANTE

Les forts orages de juillet ont provoqué une crue de la Marne amont et une augmentation des débits sur la Seine et l'Aube. Ainsi, à la suite de cet épisode de crue, l'État a demandé à Seine Grands Lacs d'adapter la gestion des restitutions en cours, afin de limiter au maximum l'apport de débit à Paris provenant des Lacs pendant la période des Jeux Olympiques et Paralympiques.

En effet, à Paris-Austerlitz le débit naturel était élevé et de l'ordre 350 m<sup>3</sup>/s, débit proche du seuil à partir duquel le maintien de la cérémonie d'ouverture

et les épreuves de nage en eau libre n'étaient plus assurés. Afin d'éviter de dépasser ce seuil, une gestion spécifique de restitution des lacs-réservoirs a donc été appliquée sur les périodes clés des JOP. Ainsi, les débits restitués sur les périodes JO et JP ont été réduits de 50 à 60 % par rapport à la gestion habituelle (Lac du Der : restitution limitée à 10 m<sup>3</sup>/s, Lac d'Orient : restitution limitée à 12 m<sup>3</sup>/s, Lac Temple-Amance : arrêt complet des restitutions), en prenant en compte le temps de propagation de l'effet des lacs jusqu'à Paris qui est compris entre 5 et 10 jours selon les lacs.

**Figure 3 - Effet de la gestion des lacs sur l'abaissement du débit à Paris. En bleu, les débits mesurés à Paris-Austerlitz, en orange, les débits estimés sans la gestion spécifique JO. Les bandes jaunes figurent la baisse de débits opérés pendant les période JO**



À la suite de chacune des deux périodes des Jeux, une restitution raisonnée des lacs a pu être menée, afin de revenir au plus proche possible des objectifs

de gestion habituels et de regagner de la capacité d'écrêtement en préservant au mieux les acteurs du monde agricole.



## 1.2 Avancées de l'étude sur les impacts d'une pénurie d'eau à l'échelle de la Métropole du Grand Paris

**La Ville de Paris, la Métropole du Grand Paris et l'EPTB Seine Grands Lacs ont confié à l'OCDE la réalisation d'une étude prospective sur les impacts d'une pénurie d'eau à l'échelle de l'aire métropolitaine.**

Cette étude pilotée par l'OCDE porte sur « *la gestion du risque de raréfaction de la ressource en eau liée au changement climatique dans l'aire urbaine fonctionnelle de Paris* ». La Capitale, à l'instar d'autres métropoles européennes, a été touchée ces dernières années par des épisodes de sécheresse plus fréquents et surtout plus longs que par le passé. Des phénomènes qui ont un impact direct sur « *les petits cours d'eau [...] et certaines nappes souterraines* » et peuvent entraîner des restrictions d'eau sur certaines parties du territoire. En 2022, rappellent les partenaires, l'étiage de la Seine a été l'un des plus bas enregistrés en Île-de-France depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle.

### 1.2.1. DES PHÉNOMÈNES DE SÉCHERESSE RECENSÉS DEPUIS LE 16<sup>E</sup> SIÈCLE

L'étude prévoit ainsi d'explorer plusieurs scénarios « *d'offre en eau à horizon 2030, 2050 et 2100* ». L'OCDE va étudier les effets de différentes hypothèses d'évolution du climat sur la Seine et ses affluents ainsi que leurs conséquences socio-économiques. Une démarche qui s'appuiera sur des comparaisons avec d'autres métropoles européennes et mondiales.

Dans une note préparatoire, l'OCDE rappelle que si ces phénomènes tendent à devenir chroniques,

*« la sécheresse n'est pas un évènement nouveau pour la ville, des épisodes étant recensés depuis le XVI<sup>e</sup> siècle »*. L'histoire récente reste néanmoins jalonnée d'épisodes marquant, depuis la sécheresse « historique » de 2019 jusqu'au « *pire épisode de sécheresse en Europe depuis 500 ans* » enregistré en 2022 et qui a eu un impact sur certains départements d'Île-de-France.

### 1.2.2. L'ÉVAPOTRANSPIRATION : 16 % D'AUGMENTATION EN 2050

L'OCDE rappelle également l'enjeu central de cette étude en milieu urbain, face à des évènements climatiques « *exacerbés par le peu d'espaces végétalisés conduisant à des phénomènes d'îlots de chaleur urbains* » ainsi qu'à une accentuation de la demande en eau. Une consommation qui pourrait augmenter de 2 % entre 2030 et 2050. Si le risque de devoir faire face à une pénurie majeure reste limité à l'heure actuelle, souligne l'OCDE, c'est grâce à « *une grande étendue d'aquifères et au soutien des lac-réservoirs* ». Ce qui n'exonère pas les collectivités d'évaluer les impacts de ces phénomènes pour mieux anticiper la raréfaction de la ressource en eau de « *l'aire urbaine fonctionnelle* ».

De plus, on estime que l'évapotranspiration potentielle augmentera en moyenne de 16 % en 2050 et de 23 % en 2100 par rapport aux moyennes journalières de la période 1970-2005.

Les résultats définitifs de l'étude sont attendus début 2025.



# 1.3 L'EPTB sur le chemin de transition énergétique : l'heure est au plan d'action de l'établissement

## 1.3.1. UNE VOLONTÉ AFFIRMÉE DANS UN CONTEXTE D'URGENCE

Conscient des enjeux en matière de lutte contre le changement climatique, l'EPTB s'est engagé dans la mise à jour de son Bilan Carbone pour l'année 2022, initialement réalisé sur l'année de référence 2015.

Ce bilan a pour vocation à :

- Évaluer le niveau de responsabilité en matière d'émissions de gaz à effet de serre ;
- Analyser la vulnérabilité aux ressources fossiles ;
- Définir la capacité d'adaptation pour limiter l'impact sur le climat.

Quelle que soit la démarche de transition adoptée, établir une comptabilité carbone et la suivre régulièrement est la première des étapes vers un fonctionnement plus vertueux en matière environnementale pour l'établissement.

Une fois les postes émetteurs hiérarchisés, ce *reporting* permet de bâtir un plan de transition en adéquation avec les spécificités locales, en s'attaquant prioritairement aux gisements de consommation énergétique et d'émissions les plus conséquents. En résumé, le bilan carbone a pour objectif principal d'apporter un soutien stratégique en vue de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la séquestration des émissions résiduelles, et de définir une trajectoire de réduction carbone cohérente avec la Stratégie Nationale Bas Carbone engagée par la France en 2020.

Ainsi, à l'horizon 2030, l'objectif de réduction visé est de -34 % et, à horizon 2050 de -83 % afin d'atteindre la neutralité carbone.

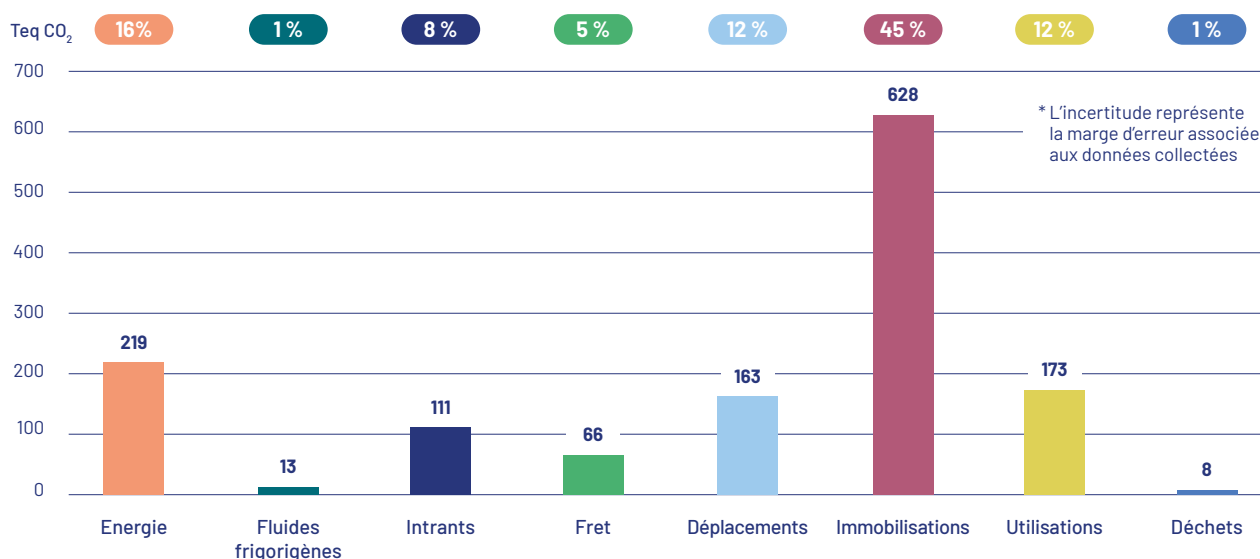
## 1.3.2. DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS POUR SEINE GRANDS LACS

2024 a permis de consolider les résultats. Les premiers résultats démontrent la pertinence de la politique énergétique de l'établissement.

Le gain global est en effet de **389 Teq CO<sub>2</sub>** entre 2014 (1 770 Teq CO<sub>2</sub>) et 2022 (1 381 Teq CO<sub>2</sub>), soit **une baisse de 22 % des émissions**.

Ce résultat n'intègre pas le Bilan carbone du projet Seine-Bassée, qui fait l'objet d'un bilan propre dans le cadre de l'évaluation du projet.

**Émissions totales : 1 381 tCO<sub>2</sub>e (incertitude : 20 %\*)**



Les résultats entre 2014 et 2022 peuvent être comparés, le bilan de 2014 ne tenant pas compte non plus des travaux exceptionnels (rénovation du canal Seine). Ainsi, **à périmètre constant** (car le périmètre du bilan 2022 était plus large), **la baisse des émissions est de 39 %** (1072 Teq CO<sub>2</sub> contre 1770 Teq). **Cette trajectoire de baisse est conforme à la trajectoire de la Stratégie nationale Bas Carbone.**

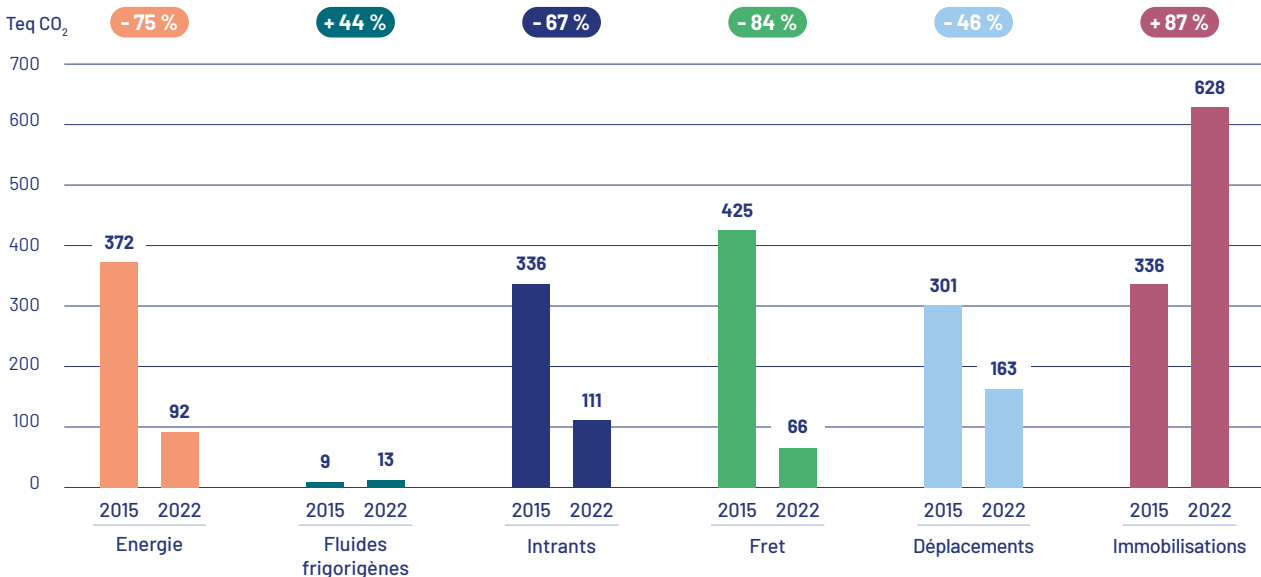
Les points principaux identifiés sont les suivants :

- Une réduction de **84 %** des émissions de GES sur le fret, comparativement à 2014 ;
- Une réduction de **41 %** sur les consommations énergétiques, principalement due aux mesures d'amélioration de la performance énergétique des sites (travaux de rénovation énergétique, changement d'équipements de chauffage, etc...);

- Une réduction de **67 %** des émissions de GES sur les achats de biens et services ;
- Une augmentation de **87 %** du poste des immobilisations (1er poste d'émission), principalement due à l'acquisition de biens durables conséquents (matériels informatiques, équipements, travaux de rénovation énergétique, etc...) dont les données n'ont pu être discrétisées par volume acquis.

Cette augmentation est donc à nuancer puisqu'elle intègre en bonne partie les investissements dans les nouveaux lieux d'appels d'Eclaron et de Mathaux (présentés plus avant) qui visent à économiser des dépenses énergétiques dans les années à venir.

### Comparaison à périmètre constant



L'évolution de la trajectoire est particulièrement encourageante et démontre l'importance des actions mises en œuvre par l'EPTB Seine Grands Lacs depuis sa première comptabilité carbone.

Afin de poursuivre ce travail, il appartient à l'EPTB de mettre en œuvre les moyens suffisants pour :

- Faciliter le suivi et la collecte des informations les plus qualitatives possibles dans l'objectif d'améliorer l'analyse des enseignements tirés (l'incertitude des résultats est liée à la collecte des données)
- Augmenter la fréquence de réalisation de son bilan des émissions gaz à effet de serre (BEGES).

### 1.3.3. UNE APPROCHE PAR PÉRIMÈTRES AFIN DE MIEUX PÉRIMÉTRER NOS SOURCES D'ÉMISSIONS DE GES

Au-delà du bilan carbone de fonctionnement de l'établissement (1 381 Teq CO<sub>2</sub>), l'étude a permis de mettre en évidence des résultats différents en fonction des périmètres retenus :



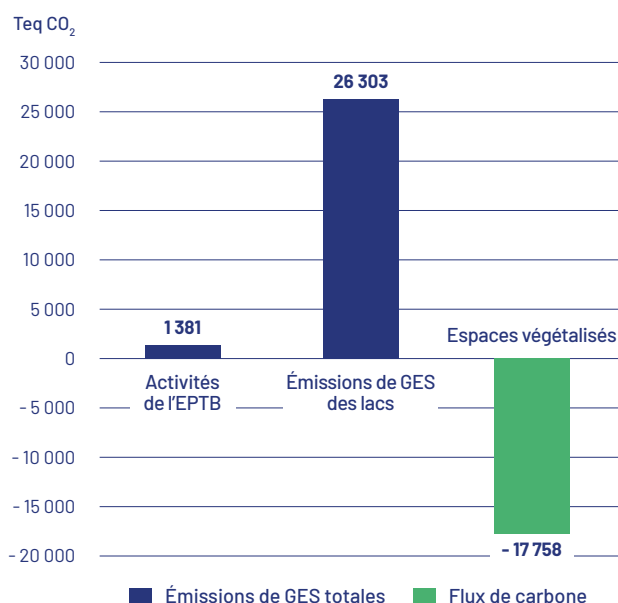
En 2022, le flux de GES libéré par les lacs de Champagne (c'est à dire sans le lac de Pannecièrre) a été d'environ **26 303 tCO<sub>2</sub>e** (extrapolation à partir du résultat de l'étude « les gaz à effet de serre des Grands Lacs de Seine », PIREN SEINE, 2021).

Ces résultats sont issus de travaux de recherche réalisés sur la période avril 2019/novembre 2020, et sont donc à confirmer sur une plus longue période d'étude. Ils correspondent au bilan du cycle annuel captation/émission de GES des lacs-réservoirs, qui se traduit par une émission nette (CO<sub>2</sub> et méthane), comme tous les lacs artificiels, mais relativement plus faible que les émissions constatées en moyenne dans le monde pour les lacs artificiels.

La compréhension fine des processus physico-chimiques et biologiques en jeu reste à développer, en liaison avec le programme scientifique du PIREN Seine et de sa phase 9 (2025-2028) de manière à identifier s'il existe des possibilités d'adapter la gestion et l'exploitation des lacs pour minimiser ces émissions, sans préjudice de la bonne conduite de leurs missions prioritaires (prévention des inondations et soutien des étiages).

À contrario, les pratiques d'aménagement forestier favorisent aujourd'hui l'augmentation de la capacité de séquestration carbone (le flux est donc positif). En 2022, ce flux carbone a permis de séquestrer environ **17 558 tCO<sub>2</sub>e**.

#### Répartition des émissions de GES générées par l'EPTB et des flux de carbone, 2022



#### Soit un résultat total, y compris le patrimoine (Forêts et lacs) de :

- + **1 381** Teq CO<sub>2</sub> (Fonctionnement de SGL)
- + **26 303** (Émissions lacs)
- **17 758** (Séquestration forêts)
- = **9 926** Tonnes de CO<sub>2</sub> net émises/an.

Il est enfin à noter que certains gains indirects de nos missions sur la limitation des GES n'ont pas été quantifiés : par exemple, le stockage carbone des zones d'expansions des crues, qui sont très souvent des zones humides, restaurées ou préservées grâce à notre action ; ou encore les émissions liées aux reconstructions évitées grâce à la prévention des inondations.

## 1.3.4. UN PLAN D' ACTIONS ACTUALISÉ ET ADAPTÉ

Dans la continuité du plan pluriannuel de transition énergétique 2021-2025, cette étude définit 5 axes majeurs axés sur une thématique précise, déclinés en 21 actions particulières.

Ce plan d'action a été construit avec les collaborateurs internes et les référents principaux du projet, mobilisés de diverses manières :

- Participation à une journée collective de lancement du projet pour faciliter la mobilisation et la compréhension des enjeux ;
- Entretiens groupés et individuels pour la collecte des données ;
- Atelier collectif de co-construction du plan d'actions durant lequel les équipes ont pu être sensibilisées aux enjeux énergie-climat par la fresque du climat ;
- Entretiens individuels pour la spécification et l'opérationnalisation des actions.

### AXE 1

#### Sensibilisation

Impliquer les agents et les élus aux enjeux de la transition

### AXE 2

#### Énergie

Renforcer la démarche de maîtrise de l'énergie sur les bâtiments et de développement des énergies renouvelables

### AXE 3

#### Mobilités

Optimiser et verdir les modes de déplacements

### AXE 4

#### Achats

Engager une gestion raisonnée des biens et services achetés et définir des filières de valorisation

### AXE 5

#### Patrimoine

Augmenter la capacité de séquestration carbone des projets portés par l'EPTB et en réduire les émissions de gaz à effet de serre

Entre l'année de référence 2014 et l'année de reporting 2022, les activités de l'EPTB Seine Grands Lacs ont évolué. Les priorités d'hier ne sont ainsi plus les priorités d'aujourd'hui. Dans ce cadre, une mise à jour de **la stratégie de réduction a été formalisée autour des 5 grands axes empruntant la logique sobriété – efficacité – énergies bas carbone.**



## 1.4 Le PIREN SEINE : comprendre les vulnérabilités et l'adaptation du bassin et de ses territoires

Lancé en 1989 à l'initiative du CNRS et sur le modèle d'autres grands fleuves français, le Programme interdisciplinaire de recherche sur l'environnement du bassin de la Seine, dénommé PIREN-Seine, est un groupement de recherche dont l'objectif est de développer une vision d'ensemble du fonctionnement du système formé par le réseau hydrographique de la Seine, son bassin versant et la société humaine qui l'investit. Le fonctionnement écologique de l'ensemble du système fluvial et sa modélisation, depuis les bactéries jusqu'aux poissons, est basé sur l'étude fine des processus physiques, chimiques et biologiques des milieux.

Les modèles développés par le PIREN-Seine simulent les variations écologiques et biochimiques de l'hydrosystème, depuis les ruisseaux jusqu'à l'entrée de l'estuaire. Ils ont pour objets de développer la connaissance des processus physiques, biologiques et socio-économiques à l'œuvre dans le bassin versant de la Seine, dans une optique de gestion intégrée et durable des ressources hydriques du bassin.

Le Programme s'attache à mieux comprendre comment le fonctionnement et la qualité de l'hydrosystème évoluent en fonction des caractéristiques physiques du milieu et du développement des différentes activités humaines et des usages qui s'y déploient.

Ainsi, il contribue non seulement à mieux connaître les phénomènes en jeu mais aussi à explorer des voies en vue d'une meilleure gestion tant quantitative que qualitative des ressources en eau dans un bassin soumis à de fortes pressions anthropiques.

Ce programme interdisciplinaire mobilise plus de 100 chercheurs et doctorants rattachés à 25 équipes de recherche, soutenues par 8 universités, 2 écoles d'ingénieurs (Mines Paris PSL et l'École des Ponts ParisTech) et 3 instituts nationaux de recherche (CNRS, CEA, INRAE).

Une quinzaine de partenaires, organismes scientifiques et gestionnaires de l'eau (parmi lesquels l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, Voies Navigables de France, le SIAAP, Eau de Paris, le SEDIF, Suez Eau-France, ou encore la Métropole du Grand Paris), sont associés étroitement au sein d'un Comité de coordination qui a pour but d'orienter le choix des grands axes de recherche dans une logique de dialogue et de co-construction, d'accompagner voire d'alimenter l'action des chercheurs et de favoriser l'appropriation et la mise en œuvre des résultats dans leurs champs d'actions respectifs et via les politiques publiques qu'ils portent.

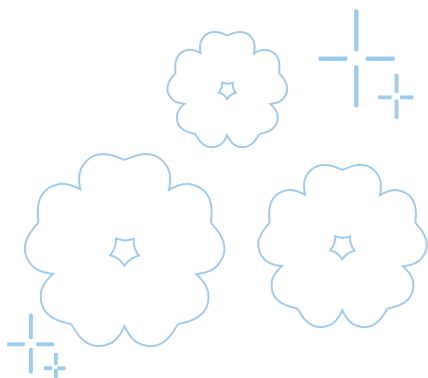


Colloque anniversaire des 35 ans du PIREN Seine



L'EPTB Seine Grands Lacs fait partie de ces partenaires depuis 2015 et a donc participé en 2024 à la construction de la phase 9, prévue pour 4 ans à compter de janvier 2025 qui va approfondir l'interdisciplinarité entre savoirs biophysiques sur le bassin et savoirs sur les groupes sociaux et leurs pratiques qui influencent, et sont influencés, par ce bassin.

Cette phase est structurée en cinq axes de travail et un volet transfert de connaissance afin de répondre aux grands défis environnementaux, la vulnérabilité des territoires et des systèmes de gestion de l'eau à des événements hydroclimatiques, les interdépendances territoriales des filières, la restauration écologique, et les contaminants dans un climat changeant.



### **Axe 1 :**

**Vulnérabilités du bassin de la Seine et de ses territoires face au changement climatique.**

### **Axe 2 :**

**Les flux de matières dans les filières et leurs impacts territoriaux.**

### **Axe 3 :**

**Histoire, paysages, territoires et restauration écologique.**

### **Axe 4 :**

**Les contaminants – niveaux et effets dans les écosystèmes et sur la santé.**

### **Axe 5 :**

**Transferts biogéochimiques le long du continuum Homme-Terre-Mer sous changements socio-climatiques.**

An underwater photograph showing a dragonfly nymph on the right and a leaf with numerous white eggs on the left. The water is clear and greenish-brown.

# PRÉSERVATION DES MILIEUX ET DE LA BIODIVERSITÉ





2

## 2.1 Seine-Bassée : un projet d'aménagement engagé dans le développement durable du territoire

### 2.1.1. LA COMMANDE PUBLIQUE, UN OUTIL EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE ET L'EXCLUSION

Le chantier Seine Bassée comprend plus de 60 marchés publics, dont 50 % de marchés de travaux, nécessaires pour mener à bien ce projet dont l'enveloppe globale avoisine les 145 millions d'euros TTC.

La très grande majorité des marchés passés intègre une dimension environnementale soit dans les spécifications techniques, soit dans les conditions d'exécution, soit par l'intégration d'un critère d'attribution.

Par ailleurs, de très nombreux marchés ont été allotés afin de faciliter l'accès des PME et TPE au projet, favorisant ainsi indirectement l'emploi local.

Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, l'EPTB Seine Grands Lacs a recours à ces marchés, comme leviers vers la qualification professionnelle et l'insertion sociale et professionnelle de personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi.

Ainsi la Direction des Finances et de la Commande Publique (DFCP) de l'EPTB Seine Grands Lacs a intégré cette dimension sociale dès 2020 et fait appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) spécialisé dans le fonctionnement du dispositif de la clause sociale.

Également appelé « facilitateur », cet AMO a pour mission durant toute la durée du projet d'impulser, d'accompagner et de suivre la mise en place de « clauses sociales » dans les marchés publics afin de favoriser l'insertion et l'embauche de personnes éloignées de l'emploi.

L'effort d'insertion demandé par l'EPTB Grands Lacs aux entreprises constitue ainsi une première étape dans son « ancrage » territorial mais aussi l'occasion d'inscrire les entreprises en intervention dans les actions locales.

Pour ce faire, l'EPTB, à travers la programmation des marchés propres à l'opération Seine Bassée, a identifié ceux susceptibles de pouvoir intégrer une clause d'insertion sociale.

L'ambition de Seine Grands Lacs en termes de responsabilité sociale des entreprises (RSE) est de progresser dans la généralisation des clauses sociales en fonction des contextes opérationnels.

Cet engagement se traduit par la mise en place d'une réflexion autour de l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et la mixité des métiers. Sur les marchés de travaux du site pilote, un objectif de 7 % d'effort d'insertion a généralement été fixé. Il constitue une moyenne entre les 5 % généralement pratiqués par d'autres entités et les 10 % préconisés par l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine). Cette part d'insertion laisse également une marge de progression dans la mise en œuvre du dispositif des clauses sociales de l'EPTB à court et moyen terme.

Ces marchés de travaux, par la diversité des corps d'état mobilisés, ouvriront les possibilités de découvertes de métiers et de formations via des contrats de professionnalisation, d'alternance, de mises à disposition et d'embauches directes.



Le chantier Seine-Bassée

## Des objectifs ambitieux portés avec les entreprises

En réponse à la clause d'insertion sociale comme critère d'exécution du marché, les entreprises attributaires se sont engagées à réserver un nombre d'heures travaillées dans le cadre des travaux, à des personnes en insertion (jeunes, personnes en situation d'handicap, séniors demandeurs d'emploi de plus de 45 ans, allocataires des minimas sociaux, réfugiés, résidents de Quartiers Politique de la Ville etc.).

Chaque entreprise s'engage à réaliser un minimum d'heures de travail avec des personnes en insertion, correspondant à 10 % du nombre d'heures travaillées dans le cadre du marché.

Prenons l'exemple d'un marché d'un million d'euros, dont le coût de main d'œuvre est estimé à 500 000 euros. Si l'on considère le taux horaire moyen à 35 euros/heure, ce marché totalise 14 285 heures de travail. L'objectif sera donc de réserver 1 428 heures à l'insertion sociale.

Ces engagements font du projet casier pilote de la Bassée une opération majeure dans le sud de la Seine et Marne et permettent :

- d'offrir des solutions d'insertion tant aux jeunes en découverte de métiers qu'aux bénéficiaires expérimentés.
- de favoriser la mobilité professionnelle des demandeurs d'emploi du sud de la Seine-et-Marne.

## Des résultats encourageants et des expériences pour l'avenir

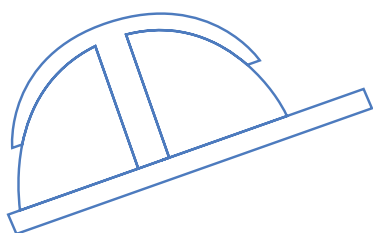
Au 1<sup>er</sup> juillet 2024, près de 95 % des travaux sont réalisés et des premiers constats peuvent être définis : forts de la volonté des entreprises, les résultats sont supérieurs aux engagements de Seine Grands Lacs. Ainsi, 81 salariés en insertion professionnelle ont pu intégrer le projet grâce à ce dispositif.

L'EPTB Seine Grands Lacs s'inscrit donc à travers le projet de la Bassée dans une démarche d'insertion durable.

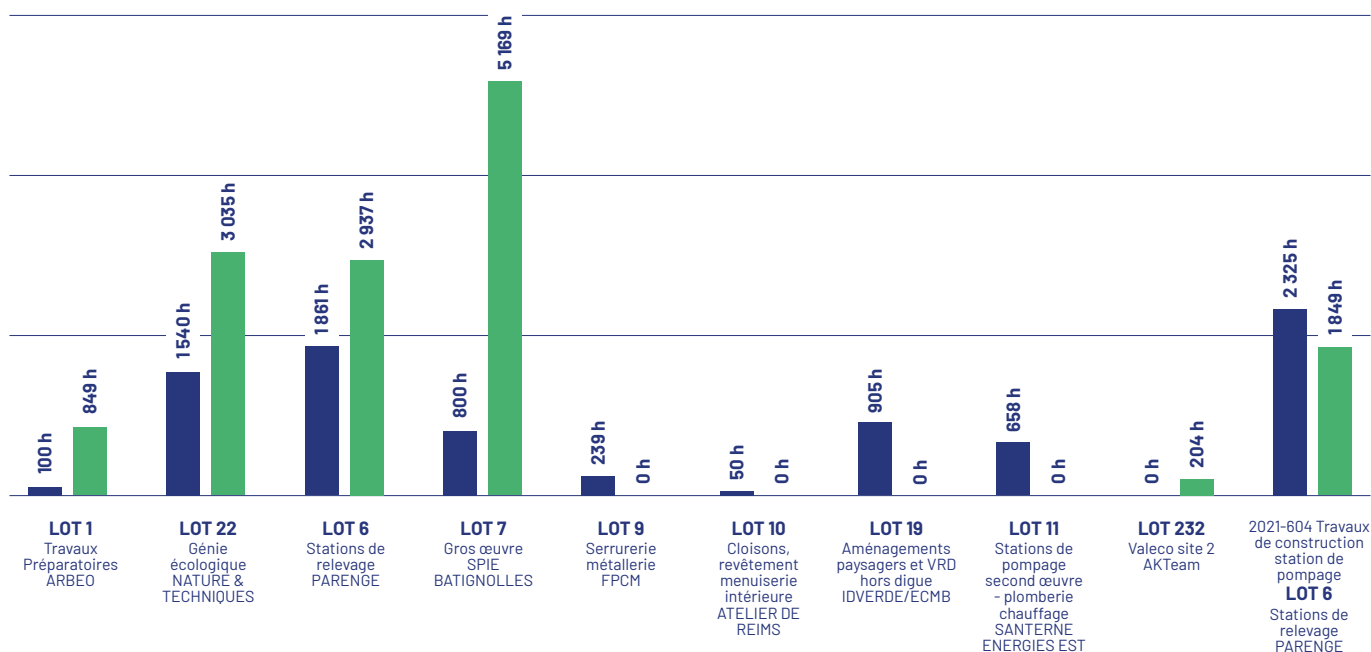
Mais il n'y a pas d'insertion durable si l'emploi est précaire, court, répétitif, sans montée en compétences, sans perspectives, sans soutien humain.

### Progression du volume d'insertion réalisé par rapport aux estimations

(sur toute la durée de l'intervention)



**Objectifs d'insertion et insertion réalisée**



Insérer durablement c'est :

- Définir un cadre clair (besoins de l'entreprise, fiches de poste, ...);
- Écouter la personne, son projet, ses difficultés et les moyens à apporter ensemble en adaptant le poste à ses réalités (recherche de logement, démarches à entreprendre...);

- Accueillir, sensibiliser son équipe, encadrer le salarié et formaliser un suivi ;
- Offrir une stabilité (durée de travail suffisamment longue) et un travail valorisé ;
- Faire monter en compétence et faire découvrir des métiers ;
- Penser l'après contrat, trouver des perspectives d'évolution internes ou externes.

## 2.1.2. UN PROJET D'AMÉNAGEMENT AUX EXIGENCES ÉCOLOGIQUES EXCEPTIONNELLES

### Le respect de la biodiversité : une vigilance quotidienne dans la conduite des travaux

Pendant toute la durée du chantier, SGL a missionné un bureau d'étude écologique pour contrôler la bonne application des mesures imposées aux entreprises de travaux afin de respecter les mesures décrites dans le mémoire environnemental du projet.

Il s'agissait par exemple de déterminer des périodes de travaux pour la coupe des arbres en dehors de la saison de nidification des oiseaux et des chauves-souris, de mettre en place des barrières pour protéger les amphibiens des zones de travaux ou bien encore d'utiliser des lave-roues pour éviter d'importer sur le chantier des espèces exotiques envahissantes.



Contrôle des engins à l'arrivée et au départ du chantier

Par ailleurs, Seine Grands Lacs a mis en œuvre d'autres mesures destinées à la protection de la faune :

- **Éclairage dirigé des travaux de la station de pompage pour limiter l'impact sur la faune**



- **Pêche de sauvegarde dans l'enceinte de palplanches de la station de pompage avant travaux**



## Les travaux de génie écologique se poursuivent

Les travaux de génie écologique ont été mis en œuvre à 85 % sur le site Pilote. Après le départ des entreprises de travaux de génie civil prévu fin 2024, les travaux de génie écologique pourront s'achever au cours de l'année 2025. Cela consistera notamment à la réalisation d'une prairie mésophile à l'emplacement de la base-vie de chantier, à la transformation du quai de déchargement fluvial en zone humide ou bien encore à la restauration de l'ancienne darse située à proximité de la station de pompage.

Travaux de génie écologique du site Roselle dans le cadre des mesures compensatoires du projet : aménagement de zone humide



### **Une approche durable des travaux au travers d'un dispositif d'évaluation continue**

Un dispositif d'évaluation de la réalisation des objectifs de restauration écologique est prévu dans l'arrêté préfectoral des travaux. Un bureau d'étude écologique suivra pendant 35 ans et même 50 ans pour la partie forêt, l'évolution des espèces floristiques et faunistiques sur les sites ayant bénéficié des travaux de restauration réalisés par SGL.

Il s'agira ainsi de mesurer la présence d'espèces comme les amphibiens, les hyménoptères, des oiseaux tels les sternes Pierregarin ou bien encore l'efficacité des zones de fraye pour les poissons.

Le tout sera présenté chaque année à un comité d'experts scientifiques ainsi qu'aux services de l'État.

L'évolution du site muscardin constitué de l'aménagement d'une mosaïque de friches herbacées et arbustives sera suivi pendant 35 ans après sa réalisation.



Travaux de génie écologique du site Roselle dans le cadre des mesures compensatoires du projet : aménagement de zone humide



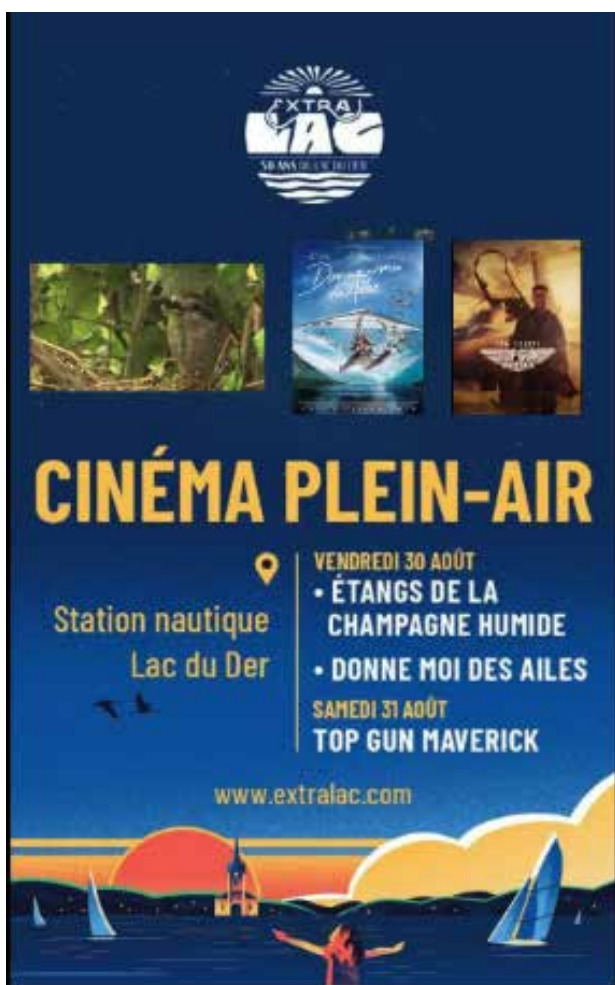
## 2.2.2. DES PROJETS VARIÉS MIS EN ŒUVRE EN 2024

Deux films ont été réalisés par Laurent CHARBONNIER pour présenter le site Ramsar des Étangs de la champagne humide. Ils constituent des outils de sensibilisation déclinables lors de différents événements (conférences, animations, stands...).



Le premier d'une durée de 22 minutes invite à une découverte sensible du territoire.

Le second film d'une durée de 4 minutes permet une présentation concise de ce site d'exception.



Le film de 22 minutes a été présenté le 30 août, lors de la saison EXTRALAC consacrée aux 50 ans du lac du Der.

Un programme d'animations a également été conçu pour exposer les missions de Seine Grands Lacs et présenter le site Ramsar ECH. Il a été proposé lors de la Journée mondiale des Zones humides et du Festival international de la photo animalière de Montier-en-Der.

**La Journée mondiale des zones humides (JMZH)** est célébrée, chaque année le 2 février, pour commémorer la signature de la Convention sur les zones humides, le 2 février 1971, dans la ville iranienne de Ramsar. Tous les ans, la convention de Ramsar propose aux intervenants de construire leur événement autour d'un thème commun et met à leur disposition du matériel de communication et de sensibilisation. Le site Ramsar ECH était bien entendu au rendez-vous de cet événement international incontournable.

**Le Festival international de la photo animalière de Montier-en-Der** se déroule quant à lui à l'automne et rassemble près de 40 000 festivaliers sur 4 jours. C'est un événement dédié à la photographie naturaliste et lieu de débat et d'échange sur les grands sujets environnementaux.





Le site Ramsar ECH était également représenté à la **Fête de la nature**, qui se déroule chaque année au mois de mai, dans le cadre de la journée internationale de la biodiversité. À cette occasion, des milliers de manifestations sont organisées par les associations de conservation et d'éducation à la nature, les collectivités locales, les établissements scolaires, les entreprises, les particuliers..., sur tout le territoire français, en métropole et en Outre-mer, dans les villes comme à la campagne. La Fête de la nature est coordonnée en France par l'association éponyme, qui rassemble l'ensemble

des organisateurs nationaux et partenaires de l'événement et œuvre pour accompagner les organisateurs locaux et porter la communication nationale de l'événement.

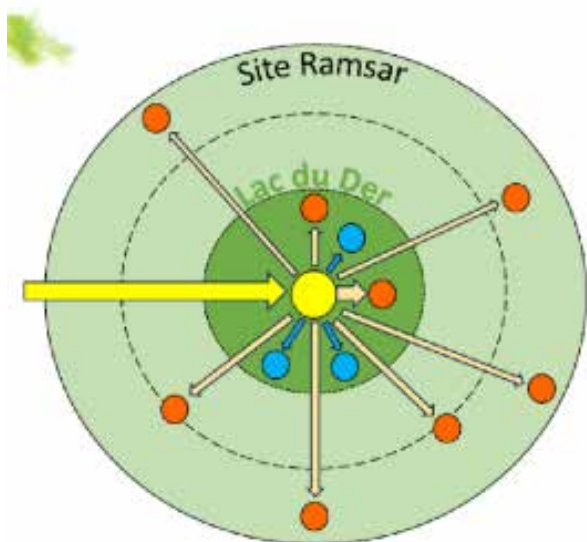
En outre, l'équipe de Ramsar ECH a participé à la **Journée relais de l'eau** portée par l'Association nationale des élus de bassin (ANEB), articulée cette année autour de la thématique de l'eau et du sport, Jeux Olympiques oblige ! L'information et la sensibilisation à la gestion globale de l'eau et à la biodiversité des zones humides ont été dispensées à vélo !



Enfin, le site Ramsar ECH bénéficie d'un projet d'envergure avec le lancement de l'étude de faisabilité d'un centre d'interprétation.

La maîtrise d'ouvrage du Syndicat du Der a organisé en 2024 la tenue d'une réunion de lancement et de 2 comités de suivi pour un projet du territoire Ramsar ECH fédérateur, inscrit dans le document

d'orientation de l'animation du site. Il s'agit de déterminer les conditions de faisabilité d'un tel centre pour apporter connaissance et pédagogie sur la biodiversité des zones humides, le site Ramsar des « Étangs de la Champagne humide » ainsi que sur les missions de Seine Grands Lacs.



## 2.3 Travaux de réhabilitation des parements amont des barrages de la Morge Beaumont et de Chavaudon : un chantier coordonné avec le Parc Naturel de la Forêt d'Orient



Mis en service en 1966 dans la vallée de l'ancien ru de la Morge, le lac-réservoir Seine est fermé par un ensemble de cinq barrages en terre.

Les travaux de réhabilitation concernent les parements amont des seuls barrages de la Morge, Beaumont et Chavaudon. Ils ont été rendus nécessaires à la suite de l'apparition de fissures ouvertes dans le revêtement, qui ont eu pour conséquence un entraînement des matériaux filtres présents entre le revêtement et le corps limoneux du barrage. À noter que le barrage de la Morge, long de 1 703 m pour une hauteur maximale de 24 m est un ouvrage de classe A.

Le principe de confortement retenu a été la mise en œuvre d'enrochements sur toutes les surfaces amont de ces barrages, ce qui représente plus de 250 000

tonnes de matériaux à poser durant une période qui s'étalera sur quatre années, sans perturber l'exploitation du réservoir.

Afin de pouvoir poser les enrochements en pied de barrage, une vidange complète du réservoir a été programmée en 2025. Y sont associées les mesures environnementales d'accompagnement suivantes, réalisées en lien avec les partenaires locaux (PNRFO, fédération de pêche, LPO) :

- Suivi de la qualité physico-chimique des eaux ;
- Réalisation de pêches de sauvegarde au pied de la tour de restitution ;
- Suivi des oiseaux nicheurs et de la flore ;
- Mise en place d'une gestion spécifique du lac Aube durant cette période.



**COHÉSION SOCIALE,  
SOLIDARITÉ ENTRE  
TERRITOIRES**



3

## 3.1 Six Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et programmes d'études préalables (PEP) portés par Seine Grands Lacs en lien avec les acteurs des territoires

Le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) est un accord qui lie plusieurs acteurs qui s'engagent ensemble à mener des actions en matière de prévention des inondations sur un territoire soumis aux risques d'inondation.

Il couvre tous les thèmes de la prévention des inondations. Il peut prévoir par exemple de réaliser des ouvrages, de développer et donner toute sa place à l'ensemble des alternatives visant à réduire la vulnérabilité des territoires, de mettre en place des actions de sensibilisation...

Au-delà de la réalisation d'ouvrages, le PAPI permet l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, la surveillance et la prévision, l'alerte et la gestion de crise ou encore la prise en compte du risque dans l'aménagement et l'urbanisme.

Le PAPI est généralement précédé d'un PEP (Programme d'études préalables anciennement PAPI d'intention) qui permet d'affiner le diagnostic du territoire, d'apporter ou d'approfondir les connaissances manquantes sur le périmètre envisagé, de réaliser différentes études en vue de la réalisation d'un PAPI, et notamment de travaux.

Le PAPI est ainsi la traduction concrète de la mise en œuvre de la stratégie de prévention des inondations des territoires.

### 3.1.1. UNE MISSION « GESTION DE CRISE » AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

L'EPTB Seine Grands Lacs porte depuis 2019 une mission d'accompagnement à la gestion de crise. Les actions menées dans ce cadre sont les plus opérationnelles possibles afin de donner aux décideurs locaux les outils pour mieux gérer les crises qui pourraient les toucher. À ce titre, l'EPTB Seine Grands Lacs propose régulièrement en Île-de-France et sur l'ensemble de son périmètre :

- des formations à destination des élus et agents territoriaux ;
- des ateliers de sensibilisation ;
- des exercices de gestion de crise.

#### Une année riche en formations

Seine Grands Lacs a organisé et animé de nombreux ateliers et formations sur la thématique de la gestion de crise.

Entre janvier et décembre 2024, ce sont ainsi 11 sessions de formations dédiées à la gestion de crise qui ont été organisées. Elles ont permis à plus de 150 élus locaux et agents de collectivités de se familiariser avec ce sujet en abordant des thèmes variés allant de l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) au montage d'un exercices de crise.

Seine Grands Lacs a également coorganisé avec l'université de Cergy (95), une série d'ateliers participatifs traitant des évacuations de masse en cas d'inondation. Ces ateliers avaient pour objectif de valider et d'améliorer un modèle développé par le laboratoire PLACES visant à simuler ce type d'évacuation. Trois territoires pilotes ont été sélectionnés pour participer à ces ateliers : Nemours (77), Alfortville (94) et Paris (15<sup>e</sup>).

## Les exercices de gestion de crise

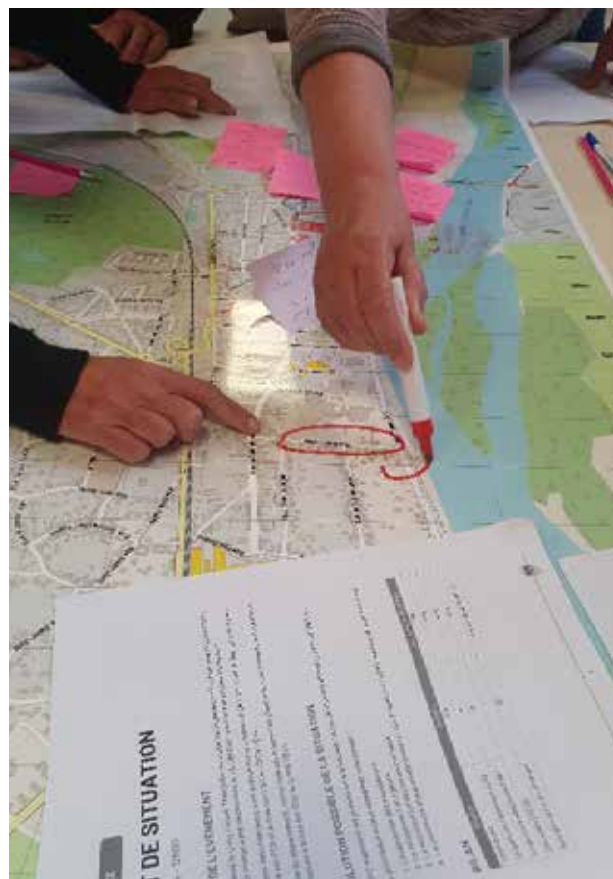
Le 17 octobre s'est tenue dans la commune de Gigny-Bussy (51) une journée pédagogique sur la thématique de la gestion de crise rassemblant une quarantaine de participants (élus et agents des collectivités du territoire, représentants des services de l'État, protection civile, SDIS...).



Journée pédagogique à Gigny-Bussy (51)

Coorganisée avec le Syndicat mixte de la Marne moyenne, cette journée combinait formation théorique (avec une initiation aux principaux outils de gestion de crise en France) et formation pratique grâce à un exercice de gestion de crise.

Cette journée a permis de mobiliser les échelons communaux et intercommunaux et de les sensibiliser à l'importance des PCS et des PICS.



## Les PCS et PICS

En réponse à la loi Matras de 2021, qui impose sous certaines conditions aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de mettre en place un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS), Seine Grands Lacs accompagne les collectivités dans l'élaboration de cette planification. Une démarche a ainsi été initiée auprès de deux intercommunalités de taille et de structure variées - la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud et la Communauté de communes Bassée-Montois -, afin d'élaborer leurs PICS jusqu'en 2026.

Seine Grands Lacs a également participé à une formation, organisée par le Département de la Seine-et-Marne, auprès de la communauté d'agglomération Roissy-Pays-de-France et de la communauté de communes Plaines-et-Monts-de-France afin de partager son expertise méthodologique pour l'élaboration de ce document novateur.

D'autre part, quatre communes franciliennes situées le long de l'axe Seine sont accompagnées par Seine Grands Lacs dans l'élaboration de ce document, avec pour objectif de le finaliser d'ici 2025.

### 3.1.2. PAPI DE LA SEINE ET DE LA MARNE FRANCILIENNES

Déclinant la stratégie locale de gestion de risques inondation (SLGRI), le deuxième Programme d'action et de prévention des inondations de la Seine et de la Marne franciliennes 2023-2029 est entré dans sa deuxième année de mise en œuvre.

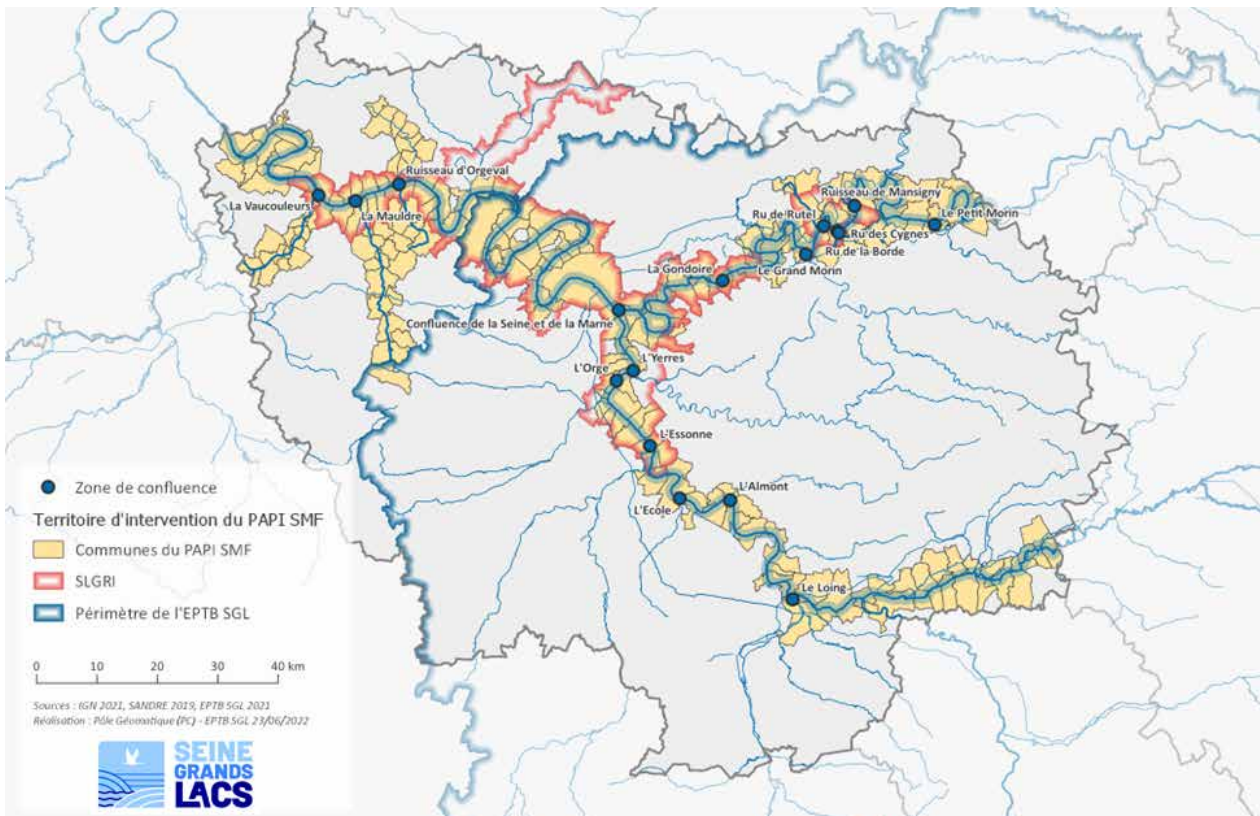
#### Les objectifs de ce PAPI sont pluriels :

1. Répondre aux besoins des acteurs GEMAPIens notamment sur la thématique des systèmes d'endiguement ;
2. Développer les diagnostics de la vulnérabilité territoriale à l'échelle d'une intercommunalité, afin de renforcer la connaissance des enjeux ;
3. Compléter le périmètre existant afin de mettre en œuvre un PAPI dédié aux inondations par la Seine et par la Marne sur l'intégralité de Île-de- France ;
4. Pérenniser et conforter les outils et actions les plus efficaces issus du PAPI 2014-2020.

Le PAPI 2023-2029 s'étend désormais à l'aval dans les Yvelines, sur le territoire – et à sa demande – du SMSO (Syndicat Mixte Seine Ouest) et il intègre également de petits affluents de la Marne dans le secteur de Meaux. L'objectif est de proposer un PAPI dont le périmètre soit parfaitement cohérent avec les enjeux du bassin de risques et les ambitions de la SLGRI de la métropole francilienne. À noter que la partie du TRI située sur l'axe Oise reste retranchée de ce périmètre puisque l'EPTB Oise Aisne porte le PAPI dédié à ce cours d'eau.

Au total, ces 345 actions réparties sur les 7 axes représentent un budget prévisionnel de 169 871 160 € HT (199 421 276 € TTC). Ce budget est particulièrement mobilisé pour des axes 6 et 7, à hauteur respectivement de 36 et 38 % du budget prévisionnel soit plus de 120 millions d'euros investis pour le ralentissement des écoulements et la gestion des ouvrages de protection hydraulique afin de permettre une réduction de l'aléa des secteurs exposés aux risques inondations sur le territoire du PAPI SMF 2.

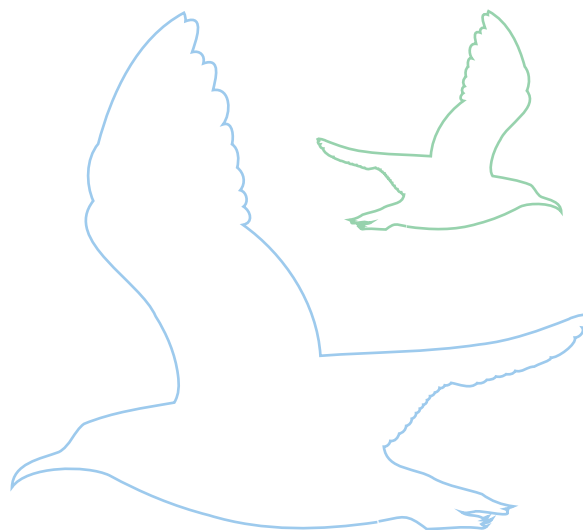
#### Territoires d'intervention du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes 2023-2029





Ce programme d'actions est porté par 62 Maîtres d'ouvrage et représente :

- **24** Intercommunalités et établissements publics situés le long de la Seine ou de la Marne en Île-de-France,
- **23** communes, **6** syndicats de bassin versant, **3** départements,
- la Métropole du Grand Paris, la Région Île-de-France et **5** opérateurs de réseau,
- **346** actions,
- **169** millions d'euros HT et près de 200 millions d'€ TTC.



Comité de pilotage du 7 février 2024, réunissant 70 personnes dont 20 élus

### Les actions portées par Seine Grands Lacs

Le coût prévisionnel des actions portées par Seine Grands Lacs est estimé à 14 355 000 € HT et 17 226 000 € TTC.

Ce montant porte sur 35 actions qui concernent :

- L'animation du PAPI sur 6 années : 1 080 000 € HT ;
- La connaissance (modélisations) et la sensibilisation des Franciliens (Episeine :

cf. chapitre 3.2 du présent document) : 22 actions pour 6 345 000 € HT ;

- La prévision : 1 action pour 150 000 € HT ;
- L'accompagnement à la gestion de crise : 3 actions pour 410 000 € HT.

En 2024, plus de 60 actions sont déjà en phase opérationnelle et 110 actions sont dans la phase administrative (préparation des marchés, des demandes de subvention).

### 3.1.3. PAPI DE TROYES ET DU BASSIN DE LA SEINE SUPÉRIEURE

Le 30 janvier 2024, la commission de labellisation a émis un avis favorable à l'avenant de révision à mi-parcours du PAPI de Troyes et du bassin de la Seine supérieure. Cet avenant comprend les travaux de réhabilitation de la digue de la Morge sur le Lac-Réservoir Seine portés par Seine Grands Lacs pour près de 20 millions d'euros ainsi que le projet global de réhabilitation des digues du centre-ville et de réduction des écoulements de Troyes Champagne Métropole pour 25 millions d'euros.

Le PAPI réunit ainsi pour les 3 prochaines années :

- 55 actions ;
- 9 maîtres d'ouvrages : Seine Grands Lacs, Troyes Champagne Métropole, le Syndicat des eaux de l'Aube, l'EPAGE Sequana, le Syndicat DEPART (SCOT), la Région Grand Est, la Fédération de pêche de l'Aube, la Préfecture de l'Aube et le Conseil Département de l'Aube.

**Le montant de ce PAPI révisé s'élève à 59 M€ HT, soit 70 M€ TTC.**

Le dernier comité de pilotage du 16 octobre 2024 s'est tenu à la Maison des lacs de Mesnil-Saint-Père. Il a permis de présenter aux élus le lancement des travaux sur le lac-Réservoir Seine pour les 4 prochaines années et l'avancée des actions du programme qui comprend 14 actions terminées, 27 actions en cours et 4 actions en préparation avec un démarrage début 2025.

Le Comité de pilotage a acté sa volonté de travailler avec la profession agricole en invitant ses représentants aux prochains travaux du COPIL, afin que la Chambre d'agriculture puisse être en capacité de porter des actions dans le PAPI 2 (diagnostic de vulnérabilité des exploitations agricoles, association aux projets de ZEC, ateliers de sensibilisation, etc.).

Enfin, le comité de pilotage s'est projeté sur l'avenir en actant l'extension du périmètre du prochain PAPI en 2026 sur la rivière Aube et le territoire du Nogentais.



Comité de pilotage du PAPI TBSS du 16 octobre 2024

Cette année, des événements de sensibilisation au risque inondation ont été organisés sur le territoire, tels que par exemple l'animation de jeux auprès des scolaires de la commune de Saint-Julien-Les-Villas. Des animations élaborées avec les outils du dispositif

EPISEINE (cf. chapitre 3.2 du présent document) ont été proposées : quiz, balade urbaine, cartes au sol et la toute nouvelle maison résiliente. Ces outils ont permis d'expliquer et d'échanger avec les élèves d'écoles élémentaires et de collèges.



Animation auprès des scolaires à la maison des maraichers du Parc des moulins à Troyes le 15 octobre 2024, en présence de Jean-Michel VIART, élu référent du PAPI

Enfin, du 14 au 16 novembre 2024, le « Résilience Tour » initiative de l'IRMA et de l'AFPCNT a fait une étape dans l'Aube et permis d'organiser plusieurs événements de sensibilisation aux risques à destination des élus et du grand public :

- Séances d'information et de sensibilisation « Le rôle des maires en situation de crise » organisé pour les élus de Troyes Champagne Métropole avec la présentation du dispositif EPISEINE (cf. chapitre 3.2 du présent document) pour les accompagner dans leurs missions. L'après-midi, une visite du lac-réservoir Seine a été proposée par les équipes de la DAMH pour présenter le fonctionnement du lac et les travaux de rénovation des digues en cours.

- Un atelier pratique PCS gestion de crise inondation a été proposé aux élus de Romilly-sur-Seine et de ses environs. Le dispositif EPISEINE (cf. chapitre 3.2 du présent document) a également été présenté.
- Le forum de la sécurité civile et de la résilience, place de l'hôtel de ville à Troyes a permis de mener une action de sensibilisation auprès du grand public via des animations ludiques et pédagogiques.

Enfin, l'année 2024 s'est achevée avec l'atelier PAPI « Construis ton programme de sensibilisation » qui avait pour objectifs de former les acteurs locaux de la sensibilisation et de créer de nouveaux outils EPISEINE (cf. chapitre 3.2 du présent document) adaptés au territoire de la Seine troyenne et supérieure.



Atelier PCS gestion de crise



Visite du lac Réservoir Seine

### 3.1.4. PEP MARNE, VALLAGE ET PERTHOIS

Le Programme d'Études Préalables (PEP) de la Marne, Vallage et Perthois est un programme d'actions au stade d'étude, régi par une convention-cadre de partenariat établie pour une période de 48 mois, du 28 octobre 2019 au 27 octobre 2023 inclus.

Ce programme d'études est porté par Seine Grands Lacs, en sa qualité d'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB), à l'échelle d'un bassin de risque identifié comme cohérent pour les raisons suivantes :

- Présence du Territoire à Risques Importants d'Inondation (TRI) de Saint-Dizier ;
- Activité du lac-réservoir du Der Chantecoq ;
- Présence des cours d'eaux Marne, Ornel, Rongean et Cousance.

Ce bassin de risques cohérent couvre un territoire composé de 72 communes, sises entre les départements de Haute-Marne (52), de la Marne (51) et de la Meuse (55), en Région Grand Est.

Sont réunis autour de ce programme d'étude :

- **Six maîtres d'ouvrages** : Seine Grands Lacs, la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise (CASDDDB), les Services de l'État en Haute-Marne et en Meuse, le Syndicat Mixte du Bassin de la Marne et de ses Affluents (SMBMA) et la Communauté de Communes des Portes de Meuse (CCPM) ;
- **Quatre financeurs** : l'État, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Région Grand Est et les Fonds Européens Champagne-Ardenne ;
- **31 actions**, pour un budget de 1,612 M €, avec un concours financier à hauteur de 1,1 M € (environ 75 %).

Seine Grands Lacs est porteur du programme et assure en parallèle, la maîtrise d'ouvrage de 11 actions.

#### Les partenaires du projet du PEP de la Marne, Vallage et Perthois





## Les temps forts de l'année 2024

### L'année 2024 s'est concentrée sur deux points clés :

- La finalisation des actions et la présentation du bilan du PEP devant les acteurs locaux ;
- La co-construction du futur programme d'actions du PAPI complet avec les acteurs locaux et les services de l'État.

Durant le premier semestre 2024, l'ensemble des acteurs locaux ont finalisé leurs actions inscrites au PEP de la Marne, Vallage et Perthois. **Le bilan définitif du PEP** a été présenté en séance du comité de pilotage, **le 24 mai 2024**, devant les élus du territoire.

**94 %** des actions réalisées (29/31)



**6** maîtres d'ouvrages historiques du PEP

**87 %** des dépenses réalisées (1 056 914,34 €)



**80 %** des recettes perçues (681 161,25 €)

Les élus et acteurs locaux se sont unanimement concentrés sur la déclinaison de 13 orientations opérationnelles, pour élaborer le futur programme d'actions du PAPI complet. Désireux de couvrir l'ensemble du bassin hydrographique de la Marne amont et ses affluents, les élus et l'État ont insisté sur la nécessité d'aller au-devant des élus du territoire, non intégrés initialement à la dynamique du PEP, pour susciter l'intérêt d'intégrer la démarche.

Au travers de nombreuses rencontres durant le second semestre 2024, le programme d'actions du PAPI complet devrait s'enrichir afin de répondre aux treize orientations opérationnelles du PEP de la Marne, Vallage et Perthois :

- Passage de 6 à 15 maîtres d'ouvrages ;
- Passage de 31 à 59 actions ;
- Une première phase de réalisation, de 2025 à 2027 ;
- Une révision à mi-parcours, en 2028 ;
- Une seconde phase de réalisation, de 2029 à 2031.

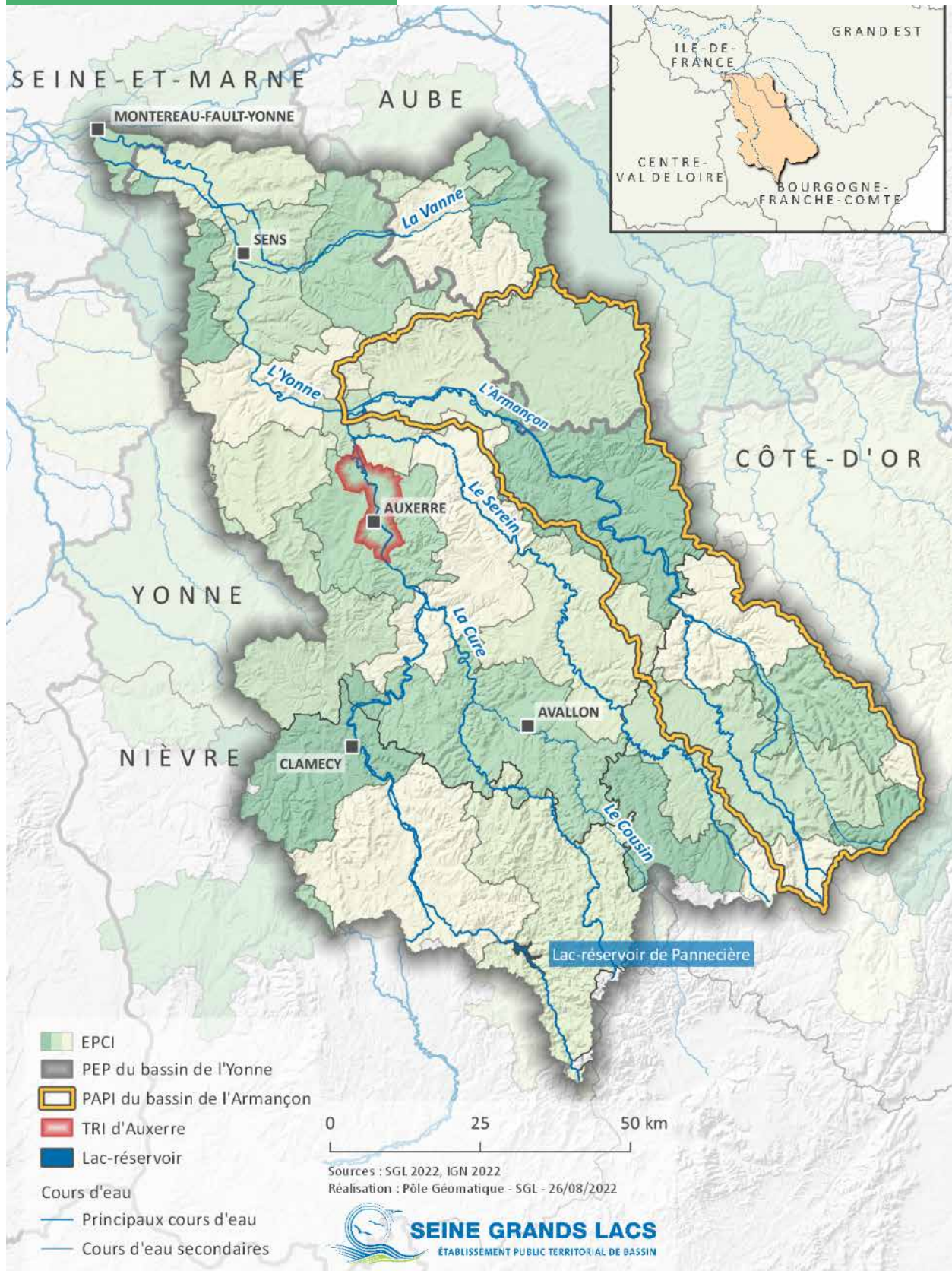
### Les perspectives pour l'année 2025

L'année 2025 sera principalement marquée par l'instruction et la labellisation du PAPI complet de la Marne amont et ses affluents par la Commission de labellisation (COMILAB), pour la période 2025 à 2031.

### 3.1.5. PEP DU BASSIN DE L'YONNE

En 2024 et conformément au cahier des charges « PAPI 3 » de 2021 du Ministère de la Transition Écologique, le Programme d'Études Préalables (PEP) du bassin de l'Yonne a poursuivi sa phase de mise en œuvre via le portage de Seine Grands Lacs qui s'étend jusqu'en 2025.

#### Présentation du PEP du bassin de l'Yonne



**Quelques caractéristiques du bassin de l'Yonne :**

- Un **bassin versant** de près de **11 000 km<sup>2</sup>** ;
- Un **linéaire de cours d'eau** d'un peu plus de **1 800 km** ;
- Un peu plus de **434 000 habitants** ;
- **735 communes** ;
- **5 départements** (Aube, Côte d'Or, Nièvre, Seine-et-Marne, Yonne) ;
- **3 régions** (Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est, Île-de-France) ;
- **1 lac-réservoir** : Pannecière.

Le PEP du bassin de l'Yonne a connu une année riche en développement avec notamment le démarrage d'une part importante des actions du programme et la validation par le comité de pilotage du portage du prochain PAPI complet par Seine Grands Lacs.

2025 sera la dernière année de mise en œuvre du PEP. Le premier semestre sera consacré à la concertation avec les maîtres d'ouvrages qui souhaiteraient s'engager dans la démarche de PAPI complet sur l'axe Yonne qui devrait débuter en 2026.



Visite de l'ouvrage de Pannecière par les agnets de la DDT 89 et 58, notamment ceux en charge du suivi du PEP, le 18 juin 2024



Atelier mené dans le cadre du diagnostic de réduction de la vulnérabilité du Syndicat Mixte Yonne Médian, le 11 septembre 2024



Extrait de la modélisation 3D réalisée dans le cadre du développement de la maquette de maison résiliente



Comité de pilotage du PEP du bassin de l'Yonne, le 19 septembre 2024



### 3.1.6. PEP DU BASSIN DU LOING

Le dispositif PAPI est aujourd'hui le principal outil à disposition des collectivités territoriales pour la prévention des inondations et des crises associées. Il allie dans une même démarche, une amélioration de la connaissance des aléas, la mise en œuvre de moyens de prévision et de prévention, une réflexion sur les aménagements hydrauliques et une recherche de la réduction de la vulnérabilité tout en associant étroitement l'État et les acteurs locaux, aux premiers rangs desquels, les collectivités.

Le Programme d'Études Préalables (PEP) du bassin du Loing (2021–2024) est une des réponses aux crues majeures qu'a connues le bassin du Loing en mai-juin 2016. Porté par Seine Grands Lacs en partenariat étroit avec l'EPAGE du Loing et les collectivités locales, le PEP du bassin du Loing a été labellisé le 24 juin 2020 et s'est terminé en mars 2024.

Tout au long du programme, la cellule d'animation a cherché à favoriser la coopération entre les partenaires engagés dans la démarche PAPI. Cette ambition s'est notamment traduite par l'organisation et la coordination de trois groupements de commandes associant 9 des 17 maîtres d'ouvrage du programme et regroupant 17 actions. Les trois groupements portaient sur l'achat et la pose de repères de crues (6 maîtres d'ouvrage), la réalisation de diagnostics de vulnérabilité aux inondations de bâtiments et équipements publics (6 maîtres d'ouvrage) et la réalisation de diagnostics de vulnérabilité des territoires aux inondations (5 maîtres d'ouvrage). Ces groupements servaient plusieurs objectifs :

- mutualiser les moyens humains à mettre en œuvre pour le montage et la passation des marchés ;
- harmoniser les rendus des livrables par le choix d'un prestataire unique ;
- faciliter l'accès aux entreprises par un volume de commande plus attractif ;
- bénéficier d'économies d'échelle.

Atelier de sensibilisation auprès des scolaires lors des Journées du développement durable de la commune de Montargis dans le Loiret

Dans l'ensemble, ces objectifs ont été atteints, notamment des coûts de prestations inférieurs aux coûts attendus initialement.

Au-delà de cet exemple de mutualisation, la cellule d'animation s'est attelée à faire émerger une « communauté d'acteurs » regroupant les maîtres d'ouvrages du programme, les financeurs, les services de l'État, mais également les collectivités du bassin ne portant pas d'actions dans le PEP.

À ce titre, Seine Grands Lacs s'est engagé auprès de ses partenaires à mener des actions de sensibilisation au risque inondation et à la préservation de l'environnement. À l'invitation de l'EPAGE du bassin du Loing et de la commune de Montargis (45), Seine Grands Lacs était ainsi présent aux Journées du Développement Durable (JDD) de Montargis, les 22 et 23 mars. Ce fut l'opportunité pour l'établissement de montrer son savoir-faire en matière de sensibilisation du grand public et des scolaires de tout âge. Lors de cet événement, plus de 4 000 participants dont plusieurs centaines d'élèves des classes du Montargois ont eu l'occasion de s'informer auprès de l'équipe de Seine Grands Lacs. Dans la même optique, Seine Grands Lacs a été convié en 2024 à participer à deux réunions publiques afin de répondre aux questionnements des riverains des communes du bassin du Loing sur les actions de préventions aux inondations menées sur leurs territoires.





### 3.1.7. PEP DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE ET DE LA MARNE MOYENNE

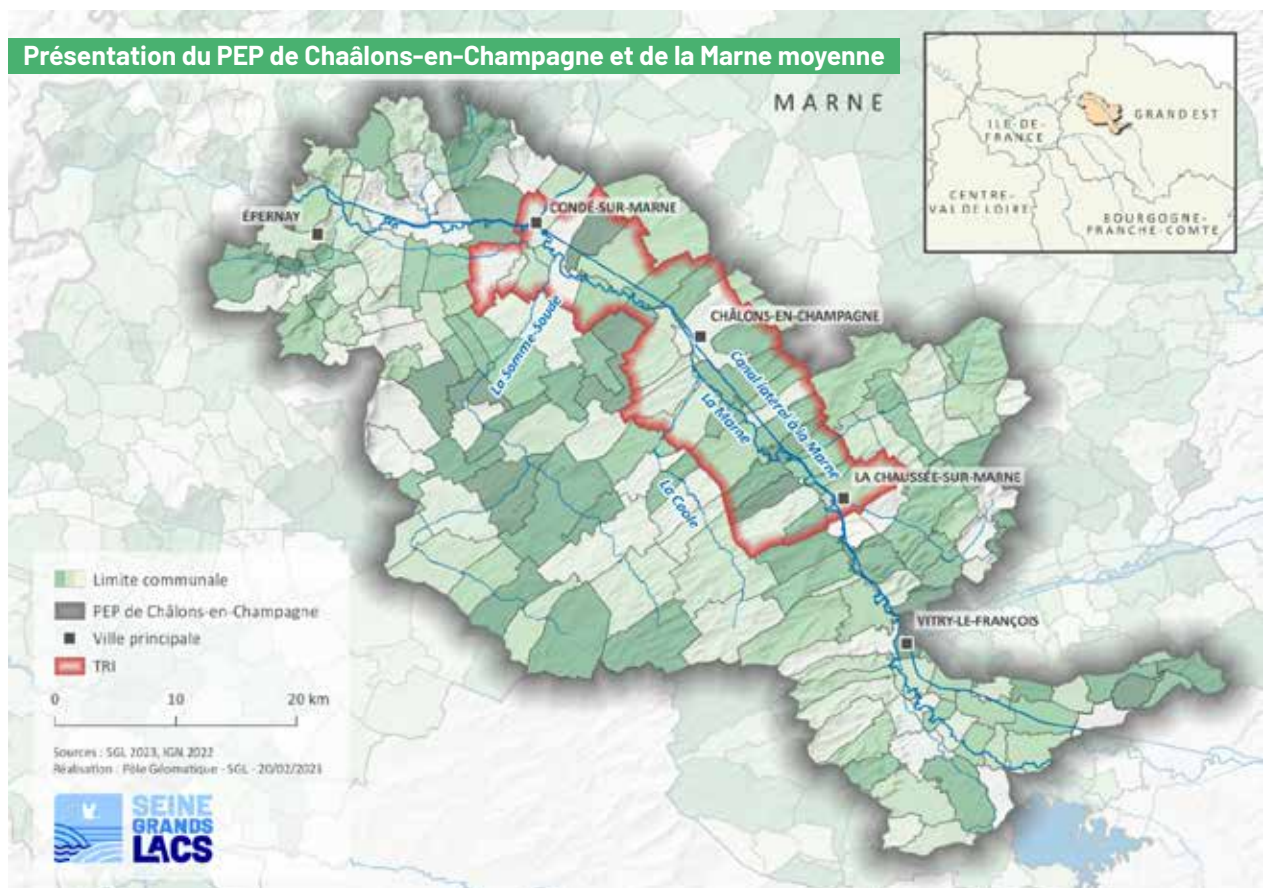
L'année 2024 a été marquée par la labellisation du dossier de candidature du Programme d'Études Préalables (PEP) autour du territoire à risques importants d'inondations (TRI) de Châlons-en-Champagne. Ce PEP est porté par Seine Grands Lacs à la demande du syndicat mixte de la Marne moyenne situé dans le département de la Marne. À la suite de sa validation fin 2023 par le comité de pilotage, le dossier a été déposé pour instruction auprès de la DREAL Grand Est en février 2024. Après 6 mois d'échanges entre la DREAL et l'EPTB, le préfet de la Marne, a validé ce programme fin juillet.

Ce PEP ambitieux d'un montant de 2,8 millions d'euros sur trois ans est constitué de 54 actions qui seront mises en œuvre par

13 maîtres d'ouvrages, dont le syndicat mixte de la Marne moyenne et les principales communautés d'agglomération du territoire, Châlons-en-Champagne, Epernay et Vitry-le-François. Une conférence territoriale de lancement du programme a été organisée le 22 novembre.



Comité de pilotage du PEP de Châlons et de la Marne moyenne



## 3.2 EPISEINE : un dispositif plébiscité

**Le dispositif EPISEINE, acronyme de « Ensemble pour la Prévention des Inondations sur le bassin de la SEINE », est un dispositif partenarial de sensibilisation et de préparation des populations au risque d'inondation.**

En cas de crue majeure de la Seine, près d'un Francilien sur deux serait concerné de manière directe ou indirecte (perturbation des transports en commun, coupures des réseaux électriques, de chauffage, d'eau potable, d'assainissement...).

À travers ce dispositif francilien, il s'agit de créer les conditions permettant de démultiplier l'information des populations par les associations locales, les gardiens d'immeuble, les voisins, les pairs, la mairie, etc...

EPISEINE a été conçu et lancé par Seine Grands Lacs en 2018. Il s'appuie sur la plateforme web episeine.fr et

sur des réseaux sociaux associés. Destinée au grand public, aux entreprises, aux collectivités et services publics, episeine.fr permet de :

- Délivrer des connaissances et des informations pratiques sur les bons comportements avant, pendant et après la crue ;
- S'inscrire à des événements et formations en présentiel pour s'engager en devenant relais de sensibilisation ;
- Mettre à disposition des ressources et outils pédagogiques libres de droit pour favoriser la mise en œuvre d'actions de sensibilisation à toutes les échelles ;
- Relayer des campagnes de communication digitales et ciblées pour les publics les plus exposés.

**En 2024, le dispositif EPISEINE de sensibilisation au risque inondation a poursuivi son développement, avec de nombreuses interventions auprès du grand public, et un parcours de formations riche et apprécié.**



Forum du Climat, Donnemarie-Dontilly, juin 2024



Café-climat « Doit-on craindre la grande crue de la Seine », 25 avril 2024

### 3.2.1. UNE ANNÉE RICHE EN INTERVENTIONS AUPRÈS DU GRAND PUBLIC ET DES SCOLAIRES

L'année 2024 a été jalonnée de nombreuses actions de sensibilisation auprès du public scolaire, d'étudiants et de particuliers. Grâce à la découverte de notre escape game sur les inondations, en passant par des quiz interactifs et notre jeu « À votre sac, prêt, partez ! », de nombreuses personnes ont pu approfondir leurs connaissances sur les inondations et apprendre les gestes pour s'y préparer sereinement.

Ces interventions ont été réalisées sur le bassin amont de la Seine, et plus particulièrement en région francilienne :

- **Février** :
  - Stand EPISEINE au salon de l'agriculture, aux côtés de la Métropole du Grand Paris ;
  - Animation d'un Escape game sur les inondations à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
  - Formation de 40 élèves de l'école des Mines de Nancy ;
- **Avril** : intervention à un café-climat de l'Agence Parisienne du Climat sur le sujet « Doit-on craindre la grande crue de la Seine ? » ;
- **Mai** : stand EPISEINE à la Fête de l'environnement de Villeneuve-Saint-Georges ;
- **Juin** : sensibilisation d'une centaine d'écoliers sur le territoire de Bassée-Montois pour le Forum du Climat à Donnemarie-Dontilly.

Au total, 500 enfants et particuliers ont bénéficié de ces actions de sensibilisation au risque inondation.

EPISEINE propose gratuitement des formations, en formats distanciel et présentiel. Cette année, 275 agents publics, élus et membres d'association en ont bénéficié, à travers des initiatives variées : sensibilisation du grand public, préparation à la gestion de crise, planification de la continuité d'activité, diagnostic de la vulnérabilité bâtementaire, etc...

Dans ce programme de formations, sont compris 2 formations destinées aux « sensibilisateurs » : agents de collectivités, membres d'associations, professeurs et particuliers amenés à intervenir auprès de la population pour lui apprendre à se préparer aux inondations. Il s'agit de :

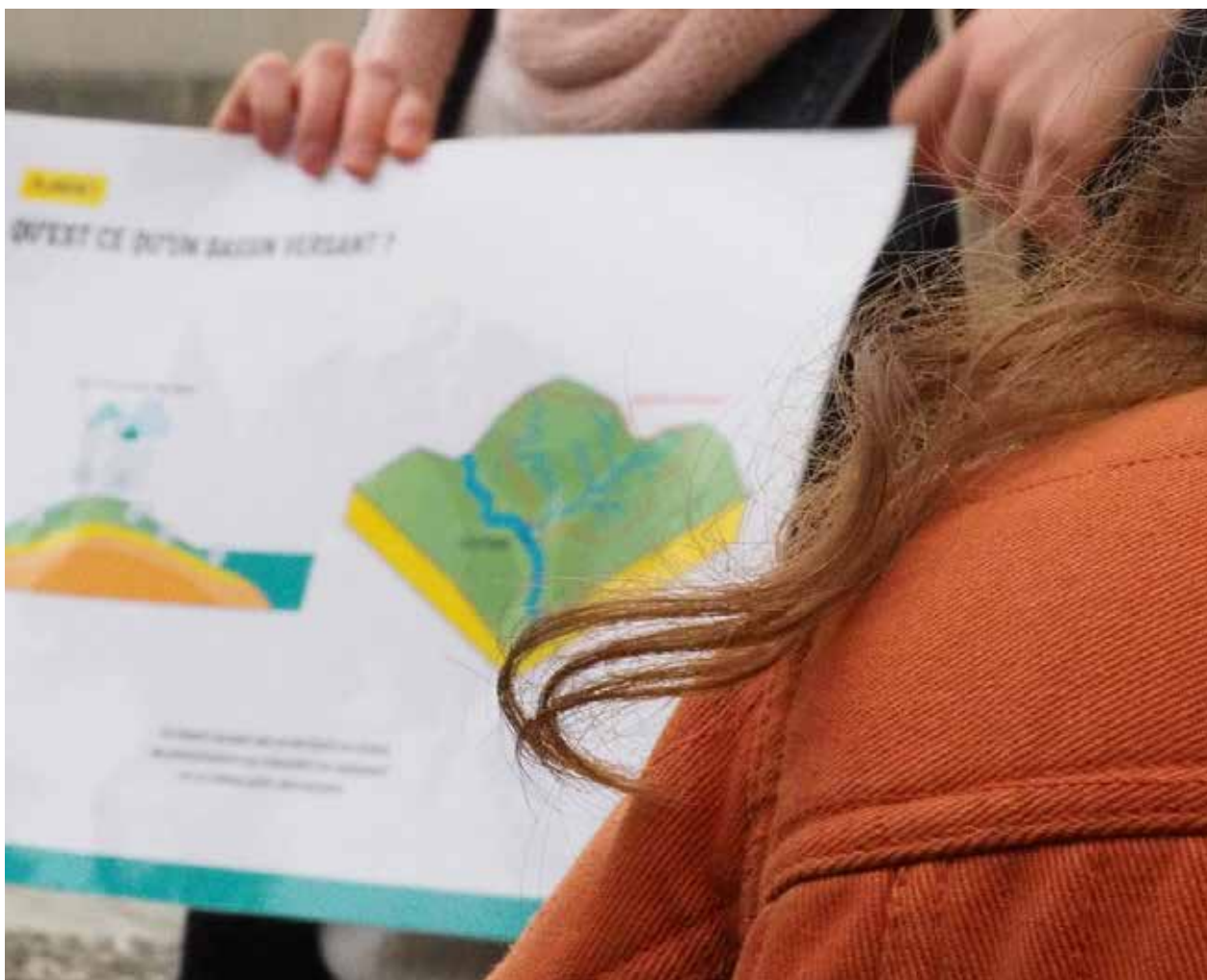
- La formation « **apprendre à animer une balade sur les inondations** » qui enseigne la méthodologie pour créer et animer une balade sur les inondations adaptée au territoire et au public ciblés ;
- La formation « **apprendre à animer l'Escape game Mission 2072** » qui offre la possibilité d'animer un Escape game sur les inondations et de le réutiliser comme outil de sensibilisation auprès du public.

### 3.2.2. UN PARTENARIAT AVEC L'ACADÉMIE DE PARIS

EPISEINE a signé un partenariat avec l'Académie de Paris. L'objectif est de former des professeurs d'histoire-géographie de lycées professionnels sur le risque inondation et de leur apporter des ressources pédagogiques sur le sujet. En 2024, en 4 jours, 50 professeurs de l'académie de Paris auront bénéficié de cette formation.

L'ensemble des personnes formées a fait part de sa grande satisfaction quant au contenu des sessions.

Parallèlement, la communauté EPISEINE poursuit sa croissance. En 2024, la barre des 270 000 visites sur Episeine.fr a été franchie. À cela s'ajoutent les nombreux abonnés aux réseaux sociaux Episeine (Facebook, Twitter, Instagram et LinkedIn). Au total, ce sont 350 abonnés supplémentaires qui ont suivi l'actualité du risque inondation en région francilienne.



Formation des professeurs d'histoire-géographie au risque inondation, 2024



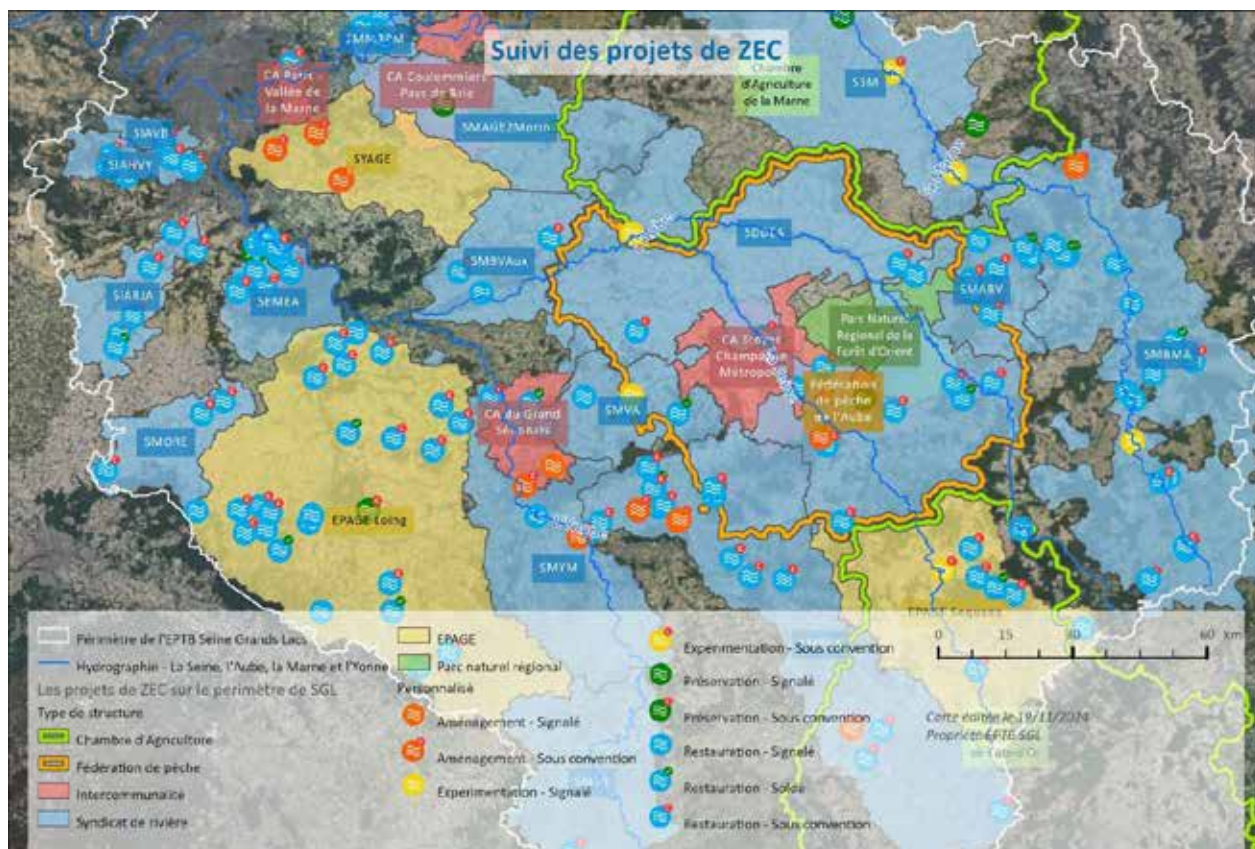
## 3.3 Les zones d'expansion des crues : des solutions fondées sur la nature

### 3.3.1. UN OUTIL GÉOMATIQUE AU SERVICE DES ACTEURS DU TERRITOIRE

En 2024, l'outil géomatique qui permet l'identification, la caractérisation et la hiérarchisation des Zones d'Expansion de Crues (ZEC) a été finalisé et déployé sur l'ensemble du bassin-versant amont de la Seine, par une doctorante en thèse CIFRE (Conventions Industrielles de Formation par la Recherche). L'action consacrée à la préservation, restauration et gestion des champs d'expansion de crue et des zones humides et, par extension, à la valorisation des infrastructures vertes dans la gestion globale du risque inondation sur le bassin amont de la Seine, entre donc dans une nouvelle phase de co-construction avec les

GEMAPIENS, l'Agence de l'Eau, l'État et les Chambres d'agriculture afin d'aboutir à un programme d'actions dès juin 2025.

Un second outil a été développé en collaboration avec la Direction des Systèmes d'Information. Les agents de Seine Grands Lacs et les partenaires peuvent ainsi visualiser l'ensemble des projets sur lesquels le pôle ZEC et l'appui à la maîtrise d'ouvrage travaillent, en ayant la possibilité de filtrer par territoire, par types d'action, par projet bénéficiant d'un soutien technique et financier...



Exemple d'utilisation de l'outil de visualisation des projets ZEC

L'animation territoriale sur le volet agricole a été renforcée notamment par la signature de plusieurs conventions en lien avec l'action d'adaptation de l'agriculture et des territoires aux inondations, ainsi que l'indemnisation dans le cadre de projets de surinondation (Chambres d'agriculture de Région Île-de-France et de l'Aube). À cela s'ajoute la signature des premiers contrats pour la mise en place de Paiements pour

Services Environnementaux (PSE) à destination des agriculteurs du Châtillonnais, dans le cadre du travail mis en place par l'association « Eau et Agriculture Durables du Châtillonnais » dont est membre Seine Grands Lacs aux côtés de la Métropole du Grand Paris, de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, du Parc National des Forêts et de l'EPAGE Sequana.

### 3.3.2. 80 PROJETS RETENUS EN 2024 POUR PRÈS DE 3 MILLIONS DE M<sup>3</sup> DE STOCKAGE

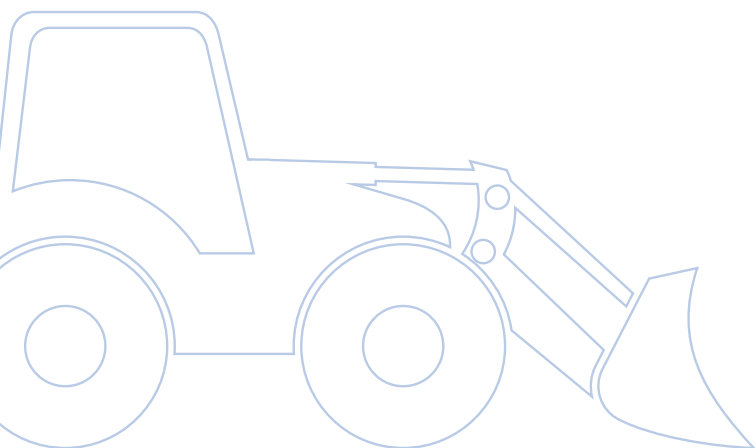
Au 26 novembre 2024, 210 projets ont été signalés et 80 conventions ont été signées. Ils concernent :

- 21 maîtres d'ouvrages,
- 21,1 millions d'euros de projets dont 2,1 millions de participation de Seine Grands Lacs,
- Près de 1 000 ha de ZEC à préserver, restaurer ou aménager,
- Plus de 3 millions de m<sup>3</sup> d'eau susceptibles d'inonder ces espaces lors d'une crue majeure.

Parmi les projets emblématiques de 2024, celui de ZEC urbaine sur l'ancien site du moulin Lemoine à Châtillon est entré en phase travaux. Seine Grands Lacs a proposé au maître d'ouvrage de cette opération (l'EPAGE Sequana), une collaboration avec l'école d'architectes de Marne-la-Vallée afin

de faciliter l'appropriation du projet. La maquette réalisée a séduit les élus du territoire et les financeurs qui se projettent dorénavant vers un programme d'ampleur « Vivre avec la Seine ».

La première étape de ce projet soutenu par Seine Grands Lacs et la Métropole du Grand Paris, s'est achevée à la fin de l'été 2024 avec la démolition des super structures, la dépollution et le déboisement. En attendant les résultats des fouilles archéologiques, le maître d'œuvre prépare la seconde phase de travaux qui consiste à décaisser les terrains (environ 1 ha) et à réaménager le lit de la Seine et de la Douix pour limiter les impacts des inondations sur les enjeux (mairie, établissements scolaires, pompiers...) mais aussi pour que les habitants puissent se réapproprier le site par des sentiers pédagogiques submersibles.



## 3.4 Animation territoriale et culturelle : l'eau comme source d'inspiration

### 3.4.1. RÉSIDENCE ARTISTIQUE DE L'ÉGLISE DE CHAMPAUBERT : ASSOCIER L'EAU ET LA CULTURE

Seine Grands Lacs a créé les conditions d'une offre culturelle en lien avec l'eau, l'environnement et la création artistique autour de ses lacs. Ainsi, sur le rivage du Lac du Der, l'église désacralisée de Champaubert, lieu exceptionnel et propice à la création, propriété de l'EPTB, accueille chaque année des résidences d'artistes.

Cette résidence a une triple vocation : d'une part, elle permet de valoriser le patrimoine de l'EPTB et de sensibiliser le public à ses missions en utilisant un média moins institutionnel. D'autre part, elle s'inscrit dans un territoire (habitants et équipements publics) dont elle participe à diversifier le champ artistique. Enfin, elle offre un soutien à la création en proposant un espace de travail exceptionnel. L'artiste ainsi accueilli, réalise un projet en résonance avec les missions de Seine Grands Lacs (en lien avec la biodiversité, l'environnement, l'eau ou l'histoire des lacs...). Le temps de création est ponctué d'interventions de sensibilisation culturelle auprès des habitants et des équipements publics du territoire (EHPAD, écoles...).



#### Résidence « Entrelacs et Bocage »

Depuis ses débuts, cette compagnie s'est engagée à promouvoir l'art théâtral sous toutes ses formes, tout en mettant en avant l'histoire, le patrimoine et les traditions locales.

En 2024, elle a établi ses quartiers d'été, en résidence dans l'Église de Champaubert, et une série d'animations mettant en lumière l'histoire locale et le patrimoine de la région.

Les premières représentations ont débuté le samedi 25 mai, lors du lancement d'ExtraLac, série de festivités programmées pour les 50 ans du Lac du

Der, avec une déambulation théâtrale et musicale autour de l'Église de Champaubert.

Par la suite, les représentations se sont enchaînées sur le site. Parmi elles, la pièce historique Les Routes du Pain, l'héritage du Marquis de Champaubert, suivie de la comédie jeune public Le Petit Chaperon Vert. Ou pour les amateurs d'expériences immersives la création Les Derxporateurs, où comment des visiteurs du futur mettent à jour une église oubliée... et son public de l'époque.



Les 20 et 21 septembre, la Compagnie a présenté une grande fresque historique Le Coq de Chantegeai, qui à travers 6 tableaux, a replongé les spectateurs dans les grandes étapes de la conception et de la construction du plus grand lac artificiel d'Europe au cœur de la forêt du Der.

#### Les Journées européennes du Patrimoine

Les samedi 21 et dimanche 22 septembre se sont déroulées les journées européennes du Patrimoine. Seine Grands Lacs s'y est associé en ouvrant aux visiteurs la prise d'eau Marne à Saint Dizier, ainsi que la passe à poissons. Le responsable de l'exploitation de l'ouvrage a animé durant ces deux jours, des visites guidées devant un public attentif. La visite du poste de commande a été l'occasion d'expliquer le fonctionnement du lac et celui de la passe à poissons, en particulier le rôle décisif de cet ouvrage dans la préservation des espèces piscicoles.

Au total, près d'une soixantaine de personnes ont été accueillies.



### 3.4.2. LES VITRAUX DE L'ÉGLISE CHAMPAUBERT : UN HOMMAGE À LA BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE

L'église désacralisée de Champaubert, figure tutélaire du lac du Der et de son histoire, appartient à l'EPTB depuis 1974. Seine Grands Lacs a décidé de l'embellir avec la création de vitraux contemporains, conçus selon la tradition séculaire des maîtres verriers de la Manufacture troyenne Vincent-Petit. Quinze nouveaux vitraux, sur le thème des grues cendrées, entièrement financés par Seine Grands Lacs ont ainsi été réalisés.

Les vitraux rendent hommage aux centaines de milliers de grues cendrées qui migrent chaque année par le lac du Der, l'un des meilleurs sites d'observation du monde pour admirer cet oiseau migrateur.

Toutes les baies sont peintes sur deux plaques de verre feuilleté afin de créer une œuvre cinématique. La nature, l'architecture, le moderne et l'ancien se mêlent au vitrail, offrant une expérience lumineuse unique dans ce cadre à la fois calme et poétique, et un lien ininterrompu entre intérieur et extérieur.

La conceptualisation de ce projet est le fruit d'une collaboration entre Flavie Vincent-Petit, Présidente de la Manufacture éponyme et Lou Boré, artiste de la Manufacture, à qui la peinture a été confiée.



### 3.4.3. BORNE NUMÉRIQUE : SEINE GRANDS LACS INVESTIT POUR DÉVELOPPER LA MÉDIATION PÉDAGOGIQUE AUTOUR DU LAC DE PANNECIÈRE

Cette borne a été inaugurée par Patrick Ollier et les élus du territoire le 19 septembre 2024. Outil de médiation pédagogique à vocation touristique, elle a été créée dans le but d'informer les visiteurs sur le lac réservoir mais aussi sur les collectivités qui le bordent (Montigny, Chaumard, Corancy et Ouroux).

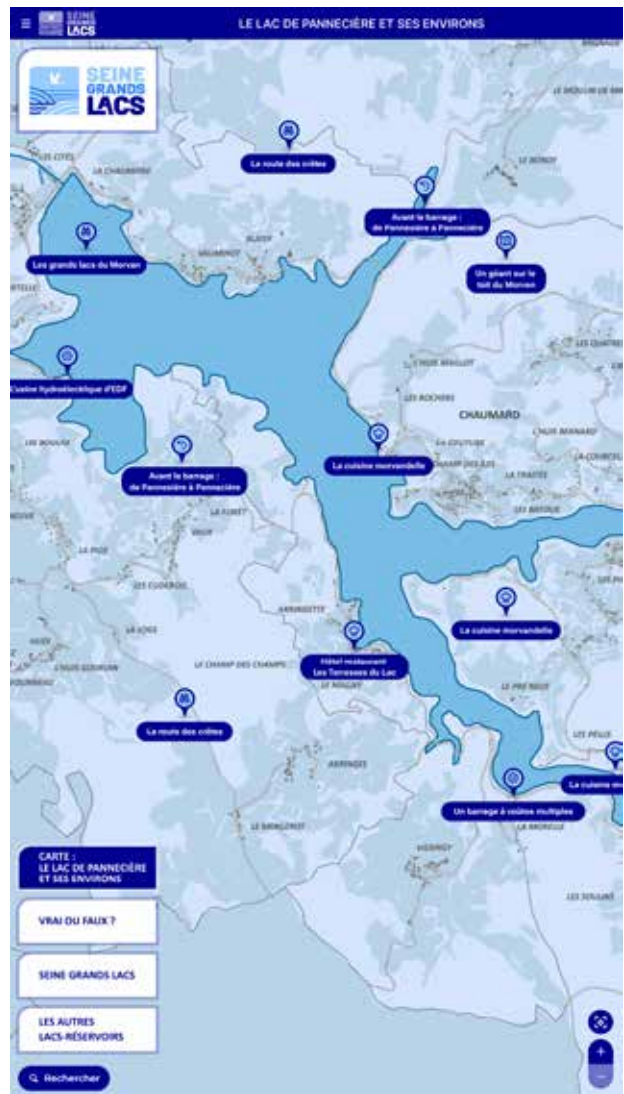
Le contenu de la borne, un totem tactile de 2 mètres de hauteur, interagit nuit et jour.

Des cartes postales anciennes évoquent les lieux vers 1929, avant la construction du lac. Puis des images d'archives datées de 1929 à 1949, abordent les 20 ans d'un chantier hors norme de ce géant du Morvan. Il est aussi question de la gestion du lac réservoir, en particulier de son fonctionnement régi par les courbes de remplissage et une action

rythmée par les saisons. Des informations sont dispensées sur les apports de la rigole d'Yonne, du canal du nivernais et de l'usine hydroélectrique EDF. Enfin, la borne fait état de la faune piscicole hors du commun du lac. Un quizz « vrai/faux » clôt la visite.







### 3.4.4. FESTIVAL INTERNATIONAL DE LA PHOTO ANIMALIÈRE ET DE NATURE DE MONTIER-EN DER : L'ÉVÉNEMENT INTERNATIONAL DES PASSIONNÉS DE LA PHOTO.



Chaque année, 4 jours durant, les meilleurs photographes de nature, offrent aux 44 000 visiteurs, 100 expositions originales de grande qualité dont la plupart en avant-première, soit 2 000 photos réparties sur 16 sites. Biodiversité de nos régions, paysages, monographies d'espèces, astronomie..., un territoire à l'honneur et plusieurs thématiques viennent ponctuer la visite du festivalier. Certaines expositions sont en lien direct avec l'actualité nationale ou internationale. La manifestation réunit les plus grands photographes et naturalistes mondiaux.

Leur présence tout au long de l'événement est un atout maître du festival.

Au départ un peu confidentiel, ce Festival, créé il y a plus de 25 ans à Montier-en-Der au bord du Lac, est aujourd'hui considéré comme l'un des rassemblements internationaux les plus importants du photojournalisme animalier. Dédié à la cause animale et à sa protection, il aborde aussi la question

du réchauffement climatique et de la survie des espèces dans un environnement quelquefois hostile.

Seine Grands Lacs est un partenaire financier de cet événement auquel il prend une part de plus en plus importante. L'établissement propose un stand où est présenté le fonctionnement des lacs et des zones Ramsar de Champagne humide. Cette année, l'EPTB était partenaire de l'exposition Six pieds sous l'eau, la

vie de Yannick Gougenheim, photographe animalier, spécialisé dans les prises de vues en eau douce.

La sensibilisation et l'éducation à l'environnement auprès de la jeunesse et des jeunes générations est l'un des objectifs du Festival. Chaque année, il émerveille, interroge et développe la prise de conscience et la réflexion à travers un programme renouvelé et adapté à tous les âges.

### 3.4.5. LES 50 ANS DU LAC DU DER : UN ÉVÈNEMENT MAJEUR POUR ASSOCIER TOURISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

#### ExtraLac : l'évènement exceptionnel autour des 50 ans du lac

Afin de célébrer cet anniversaire, Seine Grands Lacs, aux côtés de différents partenaires (communauté d'agglomération de Saint Dizier, Syndicat du Der, Office de tourisme du lac du Der, Association pour le Festival de la Photo Animalière et de Nature...), a co-organisé et cofinancé aux côtés de la Métropole du Grand Paris, le grand événement ExtraLac, qui s'est déroulé durant 6 mois, de mai à novembre 2024.

Il s'agissait de célébrer les 50 ans du Lac avec une manifestation d'envergure en assurant le lien avec les Jeux Olympiques 2024, tout en dynamisant la renommée et la fréquentation du Lac auprès de nouveaux publics et en renforçant l'image du Der par une programmation événementielle, culturelle et sportive ambitieuse.

La dimension mémorielle mise en œuvre par Seine Grands Lacs (résidence artistique, conférences, exposition, film), constituait le fil rouge de la saison.

Une série de concerts, événements artistiques, illuminations, ... ont été organisés.

Au mois de mai, le week-end de lancement a accueilli près de 40 000 personnes.



#### 50 ans d'histoires en quelques photos

Organisée par l'AFPAN (Association pour le festival de la photo animalière et de nature) qui organise le Festival de photojournalisme animalier de Montier en Der, et financée par Seine Grands Lacs et l'Office de Tourisme du Der, l'exposition a été créée pour fêter les 50 ans du lac.

Une vingtaine de panneaux placés sur un trajet déambulatoire autour des berges, racontait l'histoire de la construction et du lac du Der – deuxième plus grand lac artificiel d'Europe – son rôle et son fonctionnement et évoquait la protection contre les inondations ainsi que le développement touristique du territoire.



Inauguration de l'exposition avec les élus, le 14 septembre 2024

Un film d'une vingtaine de minutes a été réalisé dans le cadre de cette exposition. Les commanditaires de ce documentaire, l'Office de Tourisme du Lac du Der, la Ville de Saint-Dizier, le Syndicat du Der et l'EPTB, ont participé aux différentes étapes de réflexion et de mise en œuvre du projet qui l'histoire du lac, son fonctionnement, et les activités touristiques qu'il permet. La projection du film a été organisée lors d'un week-end dédié à la célébration des 50 ans du Der.



### 3.4.6. LE FORUM DU CLIMAT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BASSÉE MONTOIS

Organisé par la Communauté de communes Bassée-Montois, dans le cadre de son PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), le forum « Climat » a permis aux habitants du territoire de s'informer sur le réchauffement climatique, ses causes, ses conséquences et surtout sur les mesures prises à l'échelon local pour atténuer ses effets ou s'y adapter.

Ce Forum du Climat, organisé par Terre d'Avenir, concepteur et animateur d'actions de diffusion de culture scientifique et d'éducation au développement durable, s'est tenu les 30, 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2024, à Donnemarie-Donville. Il regroupait différents acteurs intéressés par les métiers de l'énergie, de l'eau, de la biodiversité ...

Seine Grands Lacs y tenait un stand aux côtés de VNF. L'occasion de présenter le chantier du casier pilote Seine- Bassée et d'échanger avec les habitants du territoire.

Environ 350 personnes se sont succédées durant ces trois jours, en particulier de nombreux scolaires attentifs, curieux et conscients du réchauffement climatique.

La visite officielle des élus le samedi, a donné l'occasion à Régis Sarazin, vice-président de Seine Grands Lacs, de présenter le chantier de la Bassée, aux côtés de Roger Denormandie, président de la Communauté de Communes.



Roger Denormandie, président de la Communauté de Communes Bassée montois



Régis Sarazin, vice-président de l'EPTB Seine Grands Lacs sur le stand Seine Bassée

### 3.4.7. SEINE GRANDS LACS AU SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

La 60<sup>e</sup> édition du Salon International de l'Agriculture 2024 a totalisé plus de 600 000 visiteurs.

Au programme de ce salon pour Seine Grand Lacs, accueilli sur le stand de la Métropole du Grand Paris, l'agriculture durable et les circuits courts, la biodiversité et la nature en ville, la gestion de la ressource en eau (lutte contre les inondations, soutien à l'étiage, solidarité amont/aval).

#### Seine Grands Lacs, un partenaire historique du monde agricole

Historiquement Seine Grands Lacs protège également les agriculteurs des inondations. En effet, les grands lacs ont contribué à diminuer la fréquence et l'ampleur des inondations des grandes rivières, permettant ainsi à l'agriculture de conquérir des secteurs auparavant fréquemment inondés, par exemple dans la vallée de la Marne. De plus, on estime qu'environ 1 800 ha de terres agricoles sont irrigués à partir de l'eau superficielle du bassin, soit, selon les années, plusieurs dizaines voire plus de 100 millions de m<sup>3</sup>. Or, ces prélèvements d'eau sont rendus possibles par les lacs qui apportent jusqu'à 80 voire 95 % de l'eau dans les rivières l'été.

#### Accompagner les agriculteurs via les zones d'expansion des crues

Seine Grands Lacs s'investit aux côtés de la Métropole du Grand Paris pour la préservation et la restauration des zones d'expansion des crues (ZEC) sur le bassin versant de la seine (cf. chapitre 3.3)

Les zones d'expansion des crues sont la plupart du temps des zones dites « humides ». Lorsqu'on favorise l'expansion des crues, on favorise également l'infiltration de l'eau dans les nappes, là où elle pourra être stockée et protégée de l'évaporation, ce qui contribue au maintien des nappes, souvent sollicitées pour l'irrigation.



Restauration d'une ZEC de 5 hectares sur la Brie à Frampas - travaux portés par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire

Dans ce cadre, plusieurs dispositifs s'adressent directement aux agriculteurs, en particulier les paiements pour services environnementaux et l'indemnisation des préjudices liés à la surinondation.

Lors du Salon de l'Agriculture, une conférence destinée à informer les collectivités et les représentants de la profession agricole sur les outils à leur disposition pour protéger les territoires des inondations a été organisée.

La Métropole du Grand Paris et la Chambre d'agriculture de la région Île-de-France ont par ailleurs souhaité renforcer leur coopération sur les risques hydro-climatiques. Ainsi, en synergie avec Seine Grands Lacs, une convention a été signée pour le financement des préjudices fonciers et agricoles liés à l'aménagement de ces zones d'expansion des crues. Des conventions analogues avec les chambres d'agriculture de l'Aube et de la Marne sont en préparation.

Au titre de la solidarité amont-aval, la synergie entre Seine Grands Lacs et la Métropole du Grand Paris a permis de mettre à disposition des maîtres d'ouvrage :

- De l'ingénierie, émanant essentiellement de Seine Grands Lacs mais avec l'appui de la Métropole du Grand Paris. En complément, il est prévu de recourir à des assistants à maîtrise d'ouvrage pour accompagner les porteurs de projets. Ce soutien technique concerne toutes les phases d'un projet, de la concertation initiale à la réception des travaux.
- Des moyens financiers apportés essentiellement par la Métropole du Grand Paris grâce à la mobilisation du produit de la taxe GEMAPI au profit des territoires amont. Ces moyens viennent en complément des subventions apportées par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et de l'aide de l'EPTB.



### Bonus du salon : la visite de nos lacs en réalité virtuelle

Une animation réalisée par la société ODYSSEE a reçu la visite de près de 400 personnes passionnées d'images.

Il s'agissait des visites des Lacs de l'EPTB en réalité virtuelle, à 360 degrés.

Grâce à un casque dédié, petits et grands ont ainsi pu découvrir lacs, digues, canaux d'amenée et de restitution, sous toutes leurs coutures.



## 3.5 Seine Grands Lacs engagé dans des partenariats au service des territoires

### 3.5.1. SEINE GRANDS LACS ACTEUR DU PROJET DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BASSÉE MONTOIS

Dans le cadre des travaux du site pilote Seine Basée, l'EPTB Seine Grands Lacs accompagne la Communauté de Communes de la Bassée-Montois (CCBM) dans sa réflexion sur le devenir du Canal de dérivation de Bray à la Tombe.

#### Restauration du Canal de Bray La Tombe – une nécessaire coordination des acteurs par Seine Grands Lacs

Long de 10 km et propriété de l'État, le canal de Bray à La Tombe, est géré par Voies Navigables de France. Le creusement du canal a été réalisé en 1896. Il

traverse les communes de La Tombe, Gravon, Balloy, Bazoches-lès-Bray, Mousseaux-les-Bray et Mouy-sur-Seine.

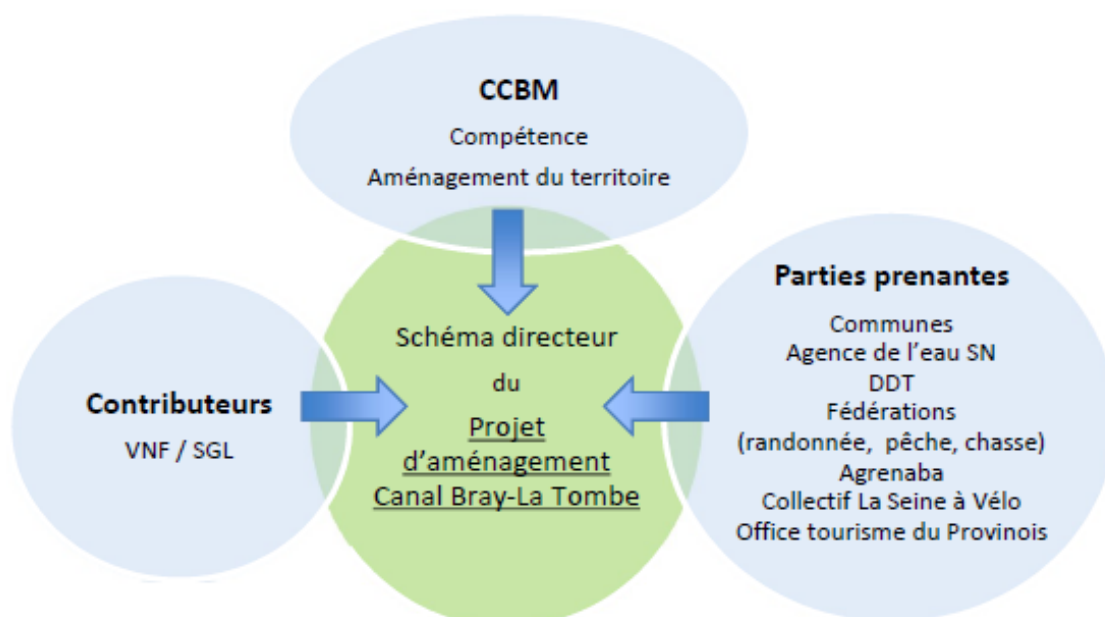


Depuis 2022, Seine Grands Lacs accompagne la communauté de communes Bassée-Montois (CCBM) dans sa réflexion sur le devenir du canal qui mobilise également plusieurs acteurs locaux (fédérations chasse, pêche, association gestionnaire de la réserve naturelle nationale de la Bassée, ...) concernés par la réflexion au titre de leurs activités sur le territoire.

La CCBM porte un projet paysager structurant de type voie verte comprenant l'aménagement d'une

véloroute, afin de mieux affirmer son identité et de valoriser les richesses paysagères et écologiques qui font la singularité de la Bassée.

Dès juin 2022, Seine Grands Lacs s'est engagé par la voix de son Président Patrick OLLIER, à accompagner le territoire et à faire converger l'ensemble des acteurs vers un projet multifonctionnel et fédérateur.



## Approfondir la connaissance du canal dans son territoire...

En 2024, les différents diagnostics techniques ont été réalisés, permettant d'obtenir une connaissance de l'ouvrage et de son environnement. En effet, l'objectif est de mettre en synergie l'ensemble des acteurs du territoire pour un projet fédérateur alliant enjeux hydrauliques, écologiques et de détente pour les habitants (loisirs, pêche...).



Diagnostic piscicole du canal Bray La Tombe

De plus, compte tenu de la multiplicité des acteurs (VNF, CCBM, Seine Grands Lacs, Fédération de Pêche, Chasse, ...) qui interagissent autour de cet ouvrage, il a été convenu d'établir un schéma directeur de restauration et d'aménagement du canal. Cette démarche est pilotée par Seine Grands Lacs qui organise les COTECH et les COPIL intégrant les acteurs concernés par le futur projet.



Réunion du Cotech - 2024

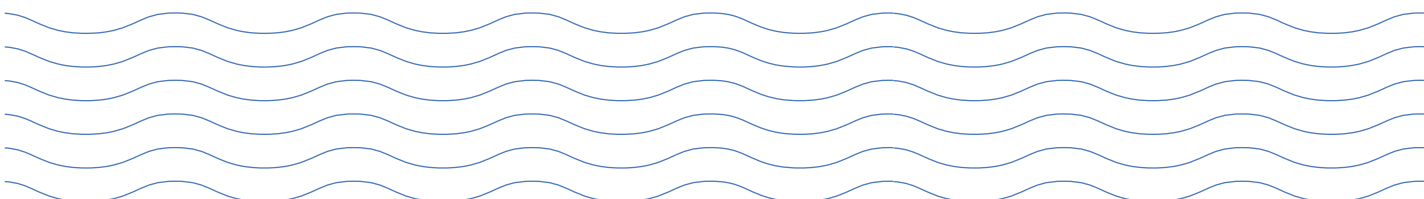
Les études réalisées en 2024, à hauteur de 180 k€ HT financées à 50 % par Seine Grands Lacs et 50 % par VNF concernent ainsi :

- Les inventaires écologiques (faune et flore) en cours de finalisation par le prestataire de VNF ;
- Le diagnostic piscicole, porté par la Fédération de pêche de Seine-et-Marne. Il est quasiment achevé et fait état notamment d'une très bonne qualité du milieu, d'un peuplement piscicole varié, de la présence de zones humides et d'espèces patrimoniales ;
- Le diagnostic hydraulique et de la structure des berges.

### ... pour définir des scénarios d'aménagement et des équilibres financiers partagés

Les premiers résultats de l'étude de scénarios d'aménagement et de restauration ont été présentés en Comité Technique du 21 mai 2024, et plus particulièrement les coûts d'intégration de la véloroute et le montant des travaux sur l'ouvrage.

Aujourd'hui les questions du financement et du « qui-porte-quoi » se posent donc logiquement au regard des enjeux et compétences de chacun des partenaires. Dans ce contexte, Seine Grands Lacs incite à mettre en place un contrat de territoire entre VNF et la CCBM et à faciliter le contact et le dialogue avec le Département de Seine-et-Marne pour la maîtrise d'ouvrage et le financement de la véloroute.



## 3.5.2. PARTENARIAT AVEC LE SIAAP : ASSOCIER LE PETIT ET LE GRAND CYCLE DE L'EAU

À travers leurs missions de service public, Seine Grands Lacs et le SIAAP ont intégré au cœur de leurs préoccupations la préservation de la ressource en eau et, plus spécifiquement, les aspects qualitatifs et quantitatifs de la Seine à la traversée de l'agglomération parisienne lors des périodes extrêmes.

En 2023, le SIAAP et Seine Grands Lacs ont signé une convention de partage de leurs ressources afin de suivre la qualité de l'eau de la Seine sur la quasi-totalité de son bassin versant et d'associer pour la 1<sup>re</sup> fois le petit et le grand cycle de l'eau.

### Suivre la qualité de la Seine, depuis le lac d'Orient jusqu'à Poses, pour une meilleure gestion intégrée du fleuve

Le SIAAP, via sa Direction Innovation, exploite l'Observatoire MeSeine, un réseau de suivi de la qualité de l'eau de la Seine et de ses affluents en Île-de-France (d'Alfortville à Méricourt), en termes de physico-chimie, bactériologie, micro-contamination et diversité faunistique. Des capteurs multiparamétriques installés in situ permettent de suivre l'évolution de la qualité des eaux et d'évaluer en temps réel l'impact de l'assainissement, en particulier vis-à-vis de l'oxygène dissous.

Les campagnes de prélèvement et d'analyse offrent une photographie régulière de la qualité des eaux, notamment par le prisme des paramètres de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Enfin, le regard porté sur le biote donne la possibilité d'apprécier l'état biologique de la Seine, notamment à travers la diversité des populations piscicoles.

Si ce réseau présente un suivi très dense à l'aval de la traversée de Paris, il apparait clairement que la zone reste contrainte à l'agglomération et ne permet pas de disposer d'informations de qualité et de dynamique des nutriments à l'amont. Le présent travail s'inscrit ainsi dans le projet de disposer, à terme, d'un réseau de suivi de la qualité de l'eau de la Seine depuis le lac-réservoir Seine jusqu'à l'estuaire, aux environs de Poses. Disposer d'un suivi haute fréquence aussi étendu sur la qualité du cours d'eau permettra aux gestionnaires impliqués de disposer d'informations pertinentes permettant de guider leurs choix d'exploitation.

#### ▣ Réalisations en 2024 et programme 2025

L'année 2024 a été consacrée à l'étude technico-économique de l'intégration d'une station de mesure multiparamètres au niveau du lac réservoir Seine.

Trois sites d'implantation potentiels ont été prospectés, chacun présentant différents avantages mais aussi des contraintes en termes logistiques

d'implantation et de maintenance. Le site de l'usine hydroélectrique d'EDF entre le lac réservoir et son canal est privilégié. Les premières conclusions techniques tendent vers une station sur bouée arrimée à la dalle de la centrale hydroélectrique via un câble remontable par treuil. Cette configuration semble constituer le meilleur compromis entre facilité de maintien et représentativité des eaux restituées par le canal.

La fin 2024 et le début de l'année 2025 vont donc être consacrés à des visites techniques sur site pour préciser les caractéristiques de la bouée, de son arrimage, et les modalités de déploiement ou, au contraire, de récupération pour maintenance ou hivernage au besoin.

L'étude sur les choix technologiques et la nature des sondes à intégrer va être menée afin d'équiper la future station de capacités de mesures profitant à la fois à Seine Grands Lacs et au SIAAP dans la connaissance de leurs masses d'eaux. En parallèle, l'étude sur les solutions de communication et de téléphonie sera achevée, pour que la sonde puisse communiquer avec l'Observatoire MeSeine tout en permettant un partage des données avec l'EPTB.

#### ▣ Résultats attendus

Le principal résultat attendu est une meilleure connaissance des dynamiques, en termes de nutriments et de qualité, de la Seine à la traversée de la quasi-totalité de son bassin versant en créant une nouvelle station de mesure intégrée à l'Observatoire MeSeine sur le lac-réservoir Seine.

Elle constituera les prémices d'une gestion intégrée de l'assainissement en lien avec les volumes de restitution, afin notamment de diminuer les contributions successives le long du linéaire de rivières. À terme, il s'agit de mieux prendre en compte l'état et la capacité de dilution des milieux récepteurs dans les choix d'exploitation des principales parties-prenantes du bassin.



## Intégrer le fonctionnement de l'assainissement francilien et la gestion des lacs réservoirs

En période de crue, la gestion des lacs réservoirs et leur capacité de stockage de près de 850 M m<sup>3</sup> doivent permettre de participer significativement à la protection et au bon fonctionnement des infrastructures franciliennes.

Les ouvrages du SIAAP font partie de ces infrastructures cruciales et pourront voir leur activité préservée notamment via la limitation des périodes de mise à l'arrêt des installations et de la facilitation d'une reprise d'activité rapide, adaptée à la décrue. Au contraire, lors des périodes d'étiage, les volumes de restitution des lacs-réservoirs peuvent permettre de disposer d'un débit suffisant en Seine pour maintenir une capacité de dilution adaptée et limiter l'impact des rejets des stations d'épuration sur le milieu naturel.

### ▣ Réalisations en 2024 et programme 2025

L'été 2024 a été propice à un retour d'expérience précieux. Il a combiné des conditions météorologiques entraînant des taux de remplissage des lacs réservoirs et des débits en Seine parisienne exceptionnels sur la période, à des enjeux liés à la tenue des épreuves Olympiques en rivière pour lesquels outre la maîtrise de la qualité microbiologique, des contraintes de débit maximum pesaient.

Une adaptation des pratiques de restitution prenant spécifiquement en compte ce contexte a dû ainsi être réalisée sur la période estivale : restituer autant que possible les volumes de lacs déjà trop pleins pour correctement assurer leur rôle de maîtrise des crues dès l'été, sans pour autant gonfler outre mesure les eaux d'une Seine déjà à la limite de la praticabilité pour les épreuves de natation. Ce cas d'école exceptionnel sera analysé, de même que les modes de fonctionnement des deux entités vis-à-vis de la gestion des périodes extrêmes, qu'elles soient de crue ou d'étiage sévère. Pour l'EPTB, il conviendra de recenser les contraintes pertinentes à prendre en compte dans la gestion des activités des lacs et de qualifier les critères de restitution et les débits associés.

Un travail complémentaire permettra d'évaluer plus précisément les impacts réels des volumes de restitution sur les débits de Seine à la traversée de l'agglomération parisienne. Pour le SIAAP, le travail de recensement portera sur les impacts des débits et niveaux de Seine sur le fonctionnement des usines d'épuration. Un lien sera fait pour les périodes d'étiage entre la qualité et/ou les volumes de restitutions au niveau des lacs et la qualité de la Seine observée à la traversée de l'agglomération parisienne.



Anneaux olympiques sur le lac du Der réalisés par les agents de la DAmH



FONCTIONNEMENT  
DURABLE AU  
QUOTIDIEN ET  
AMÉLIORATION DU  
CADRE DE TRAVAIL



4

## 4.1 Poursuite du programme de rénovation technique des locaux de Seine Grands Lacs

### 4.1.1. DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE HANGAR DE L'ATELIER DU MESNIL

Dans le cadre des actions mises en place pour la transition écologique, l'EPTB Seine Grands Lacs s'est engagé à équiper ses toitures de panneaux photovoltaïques lorsque cela est possible. À ce titre, et suite à un appel à manifestation d'intérêt, un partenariat a été signé avec la SEM Energie de Troyes.

L'objectif principal du projet réalisé sur la couverture de l'atelier du site de Mesnil-Saint-Père est de produire de l'énergie destinée à être revendue dans le réseau de distribution électrique.

D'une surface d'environ 200 m<sup>2</sup>, pour une puissance de 36kWc, les panneaux ont été mis en service en 2024.



### 4.1.2. LA LIVRAISON DU LIEU D'APPEL DE MATHAUX

Le projet de réhabilitation du lieu d'appel de Mathaux avait pour objectif de restructurer entièrement la grange, un bâtiment emblématique du lac-réservoir Aube, typique de l'architecture locale de la « grange Champenoise à pan de bois », pour y accueillir des bureaux et des vestiaires pour les agents. Il s'agissait aussi de construire un nouveau hangar pour abriter le matériel roulant, et de réhabiliter l'ancien atelier en zone d'archives et chaufferie bois commune au site.

Les bâtiments ont été livrés à l'été 2024, et le chantier qui visait l'objectif du label PassivHaus a été réceptionné conformément aux critères de performance thermique à atteindre.

À noter que la couverture de l'auvent a été équipée de panneaux solaires photovoltaïques, ceci dans le cadre de la convention mise en place avec la SEM Energie de Troyes (cf. chapitre 4.1.1).

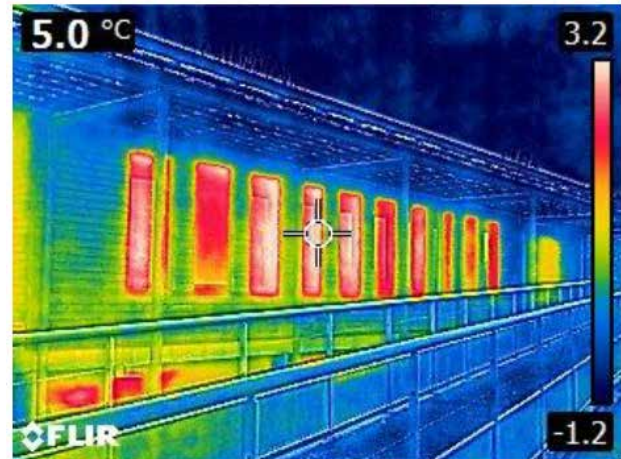


### 4.1.3. DIAGNOSTIC DU CHAUFFAGE DU SITE DE BRAUCOURT ET PERSPECTIVES 2025

Le bâtiment du site de Braucourt a été livré au cours de l'année 2008. Il avait été construit sur une base de murs à ossature bois, avec plancher béton en dalle alvéolaire. Depuis plusieurs années, il était constaté un important inconfort thermique sur l'ensemble du bâtiment.

Aussi, un bureau d'études « thermiques et fluide » a-t-il été missionné pour apporter son expertise sur le problème. La mission a porté essentiellement sur les équipements de chauffage et de ventilation, et une défaillance de conception et de mise en œuvre a été constatée au cours de cet audit. Elle est due principalement à une régulation défaillante et obsolète, une ventilation double flux défaillante à cause du matériel sélectionné et installé qui induit une absence de régulation efficace sur la température de soufflage, et un mauvais équilibrage des installations hydrauliques.

Il est ainsi prévu en 2025 de confier à un bureau d'études « chauffage » la définition et le suivi du remplacement de la centrale doubles-flux, de la pompe à chaleur, et du système de pilotage du chauffage.



## 4.2 La DSI s'engage dans la transition informatique

### 4.2.1. UNE DÉMARCHE NUMÉRIQUE RESPONSABLE DÉPLOYÉE À L'ÉCHELLE DE L'ÉTABLISSEMENT

La Direction des Systèmes d'Information (DSI) est plus particulièrement chargée de la sécurité et de la résilience des systèmes d'information et du développement des outils et moyens liés aux technologies de l'information et de la communication.

Engagée dans une démarche de numérique responsable visant à réduire l'empreinte sociale, environnementale et économique des organisations en général, la DSI a engagé en 2024 de nombreuses actions relevant de l'un des 17 Objectifs de développement durables (ODD).

Ainsi, dans le cadre de l'ODD12 « Établir des modes de consommation et de production durables » qui invite à réfléchir sur les habitudes et usages en termes de consommation et de production de déchets ainsi qu'à l'impact environnemental et social de l'ensemble de la chaîne de valeur des produits utilisés, la DSI a développé 3 actions liées à la dématérialisation et à l'achat responsable :

- La transformation du processus de décision, initialement sur base papier au profit d'un circuit totalement dématérialisé (y compris la signature et l'archivage) ;
- La transformation du processus de rédaction/signature des courriers au profit d'un circuit totalement dématérialisé (y compris signature et archivage) ;
- Le remplacement de l'infrastructure devenue obsolète par des équipements basse consommation électrique et à faible dispersion calorifique.

L'épanouissement de tous les êtres humains, tel que défini dans la déclaration de Rio en 1992, ne se limite pas à la seule satisfaction des besoins essentiels. Il s'agit aussi de satisfaire les besoins en matière d'accès à l'information et d'implication dans les prises de décisions. Ainsi, la DSI continue à déployer l'action « un mail – un agent » afin de faciliter l'accès à intranet à tous les agents.

### 4.2.2. DE NOUVELLES ACTIONS EN LIEN AVEC LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ENVISAGÉES

La dématérialisation des documents améliore la qualité de vie en facilitant l'accès au télétravail, et permet de réduire son empreinte écologique en réduisant significativement le gaspillage de documents papier.

Ainsi, dans la continuité de la dématérialisation engagée, la DSI a étudié en 2024 les axes de transformation suivants, qui seront développés en 2025 :

- Étude sur l'archivage des pièces administratives dématérialisées (contrôle de légalité, commandes, factures, photos) ;

- Refonte des sites intranet et extranet en rationalisant les pages afin de réduire la consommation énergétique.

De plus la politique d'achat responsable est en voie d'optimisation. Elle est devenue une action centrale au sein de l'EPTB. Elle est par ailleurs rendue obligatoire par la loi REEN (Réduire l'empreinte environnementale du numérique en France). Citons par exemple :

- La reprise des équipements obsolètes pour revalorisation (téléphonie mobile et fixe, postes de travail) ;
- L'acquisition des équipements haut de gamme reconditionnée.

## 4.3 La fonction ressources humaines en action

Seine Grands Lacs poursuit au quotidien l'objectif de proposer aux agents des dispositifs d'action sociale qui répondent à leurs besoins et favorisent une meilleure conciliation vie privée et vie professionnelle, ce qui renforce le sentiment d'appartenance à l'établissement et constitue un véritable levier de fidélisation et d'attractivité des agents, notamment parmi les nouvelles générations.

### 4.3.1. AMÉLIORER LES DISPOSITIFS EN MATIÈRE D'ACTION SOCIALE ET DE QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

L'action sociale vise à aider les agents à faire face à des situations difficiles, et à améliorer leurs conditions et celles de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs.

Dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics, l'organe délibérant détermine le type d'actions à mener et le montant des dépenses à engager pour les prestations d'action sociale, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

En matière d'action sociale, Seine Grands Lacs intervient d'ores et déjà à travers différents dispositifs, qui sont régulièrement revus, ajustés et renforcés, tels que :

- L'adhésion au Comité national d'action sociale ;
- L'adhésion au centre de gestion qui offre la possibilité aux agents de bénéficier d'un accompagnement par les services d'assistance sociale ;
- La participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire (santé et prévoyance) et aux chèques-déjeuners.

En 2024, l'établissement a décidé de compléter ces dispositifs sur 2 volets :

- Le versement d'une allocation aux agents ayant à leur charge un enfant en situation de handicap ;
- Le renforcement de la participation employeur aux activités de loisirs en lien avec les lacs.

### 4.3.2. AJUSTER LE TRAVAIL ET LE TÉLÉTRAVAIL

Seine Grands Lacs a transmis un questionnaire relatif à l'organisation du temps de travail à l'ensemble des agents en février 2024. Le taux de réponse est de 87,1%.

Plusieurs propositions d'ajustements ont été mises en avant, sur la question des plages horaires auxquelles sont soumis les agents à horaires variables, sur la possibilité d'assouplir le dispositif de télétravail et sur le temps de pause méridienne des agents à horaires fixes.

Plusieurs dispositions et assouplissements des règles liées au travail et au télétravail ont donc été adoptés :

- Assouplissement du dispositif de télétravail : le dispositif est élargi aux agents contractuels de droit privé tels que les apprentis et les étudiants stagiaires accueillis au sein de l'établissement, après trois mois d'ancienneté et évaluation de leur autonomie ;

- Modification des plages horaires de tous les agents à horaires variables.

De plus Seine Grands Lacs a revu la charte du télétravail de l'établissement en assouplissant certaines règles afin d'améliorer plus encore l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Ainsi, la possibilité d'un jour flottant dans le cadre du télétravail a été intégrée dans la charte. Il offre la possibilité aux agents de proposer l'inversion entre un jour de présentiel et un jour de télétravail.

Rappelons que le télétravail est également un enjeu environnemental. S'engager dans ce dispositif s'inscrit de fait dans une démarche en faveur du développement durable et du climat.

